

OMPI



A/34/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 juillet 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-quatrième série de réunions
Genève, 20 - 29 septembre 1999

EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 1998

Rapport du Directeur général

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport (ci-après dénommé "rapport") sur l'exécution du programme en 1998 offre, à mi-parcours de l'exercice biennal, un compte rendu des résultats obtenus jusque-là, ou des progrès réalisés en ce sens, au cours de la période s'étendant de janvier à décembre 1998. Suivant la volonté des États membres (voir les paragraphes 28 et 29 du document A/33/8), le rapport comprend des critères et des indicateurs quantifiables qui permettent d'évaluer et de mesurer de manière plus pratique le succès des activités de programme de fond qui ont été menées à bien, et de savoir si l'achèvement du programme est en vue, par comparaison avec les objectifs déclarés. Le rapport comprend aussi des observations sur les conditions dans lesquelles les activités ont été entreprises et les résultats obtenus.

2. Le projet de programme et budget 1998-1999 (document A/32/2), axé sur les résultats et premier du genre adopté par l'Organisation, établit des liens et des relations clairs entre les objectifs, les activités, les résultats escomptés et les contributions pour chaque programme et chaque sous-programme. L'annexe de ce rapport contient, pour chacun des programmes principaux 02 à 18 et les sous-programmes correspondants, les principaux résultats obtenus accompagnés d'indicateurs d'exécution précis qui mesurent ou quantifient, lorsque cela est possible, le degré de réalisation de ces principaux résultats. Le rapport tente de présenter de manière transparente les progrès effectués dans le cadre des différents programmes principaux. Il vise aussi à montrer que certaines difficultés ont été rencontrées, dont les

F

principales sont la situation de transition qui a dominé l'année 1998, alors que le directeur général orientait toute l'Organisation vers une nouvelle direction, et la date d'approbation du programme et budget, qui n'est intervenue qu'à la fin du mois de mars 1998. À la fin de l'annexe figure l'organigramme de décembre 1998 indiquant, pour chaque programme principal, les unités administratives responsables de son exécution.

3. Il est rappelé qu'en vertu de l'article 9.5) de la Convention instituant l'OMPI, le directeur général prépare les rapports périodiques d'activité et que, conformément à l'article 6.2)ii), l'Assemblée générale examine et approuve les rapports du directeur général relatifs à l'Organisation. Auparavant, le directeur général présentait un "Rapport d'activité" aux réunions des assemblées des États membres. Étant donné que le système de programmation et de budgétisation axé sur les résultats qui a été récemment adopté établit un lien entre les activités de programme, les résultats escomptés et l'évaluation de l'exécution du programme afin d'indiquer dans quelle mesure les objectifs de programme déclarés ont été atteints, il a été jugé plus approprié de faire état des résultats obtenus dans le cadre des activités menées plutôt que d'établir une simple liste de celles-ci. Le présent rapport remplace donc l'ancien rapport d'activité. Il sera établi deux rapports pour chaque exercice biennal. Le premier consistera en un rapport intérimaire sur l'exécution du programme pendant la première année de l'exercice biennal tandis que le second portera sur tout l'exercice biennal. Le présent rapport est le rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour 1998.

4. Au cours de la session du Comité du programme et budget qui s'est tenue du 26 au 28 avril 1999, une version préliminaire du présent rapport a été présentée par le directeur général (document WO/PBC/1/4 : Exécution du programme en 1998) et les membres du comité ont été invités à formuler des observations ou à proposer des améliorations quant à son contenu et à sa présentation. Les paragraphes 52 à 59 du rapport de cette session (document WO/PBC/1/6, reproduit sous la cote A/34/5) résument les observations et suggestions très positives et utiles que le comité a formulées à cet égard. Plusieurs modifications ont été apportées au rapport sur la base de ces propositions. Le Bureau international accueillera volontiers toute observation ou suggestion des assemblées des États membres de l'OMPI sur les moyens de développer et d'améliorer l'évaluation et la présentation de l'exécution du programme dans le cadre du système de programmation et de budgétisation axé sur les résultats.

II. APERÇU DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 1998

5. L'année 1998 a été exceptionnellement chargée. Outre les progrès réalisés en matière de réforme de l'Organisation, de renforcement de l'efficacité de celle-ci et d'amélioration des outils de reddition des comptes, des résultats concrets ont également été obtenus dans des domaines de travail spécifiques, alors que d'importantes initiatives ont été prises dans d'autres domaines. Les points forts de l'œuvre réalisée sont les suivants :

- La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) et la Commission consultative des politiques (CCP) ont été créées. La CCE et la CCP se sont réunies pour la première fois en février et en avril 1999, respectivement.

-

Les techniques de l'information et l'Internet ont été placés au cœur de l'œuvre de l'OMPI. À preuve, le site Web, les services Intranet, les services de règlement en ligne des litiges de l'OMPI, et le processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.

- Les pays en développement et les pays en transition ont bénéficié d'une assistance juridico-technique selon leur demande, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, la majeure partie de l'aide ayant été fournie au moyen de plans d'action ciblés par pays.
- L'Académie mondiale de l'OMPI, avec son approche moderne tendant à la valorisation des ressources humaines, gagne en importance et est largement appréciée.
- Le développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle avance avec assurance.
- La création du WIPONET et l'automatisation des systèmes du PCT et de Madrid ont été amorcées ou renforcées.
- L'importance des systèmes d'enregistrement international s'est encore renforcée, 103 pays ayant aujourd'hui adhéré au PCT, et les taxes présentent une tendance à la baisse.
- La communication mondiale et les relations publiques de l'OMPI sont devenues une réalité perçue en particulier par le peuple, couche de la société où la notion et l'importance de la propriété intellectuelle ont été diffusées sur une bien plus grande échelle et avec beaucoup plus d'efficacité qu'auparavant, ainsi que par la communauté installée à Genève, grâce à l'ouverture réussie du Centre d'information de l'OMPI situé dans le bâtiment du siège de l'OMPI.
- Les relations avec les divers éléments du système des Nations Unies ont été renforcées, et une coopération plus large a été engagée avec l'Organisation mondiale du commerce, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

6. Ce tour d'horizon indique que non seulement le directeur général a tenu les promesses qu'il avait faites il y a plus d'une année aux États membres, mais aussi qu'il a mis en œuvre des actions stratégiques afin d'assurer une stabilité à plus long terme et des effets durables pour les éléments clés du programme.

7. Il conviendrait de noter que, afin de respecter ces promesses, il a d'abord fallu réaliser ou lancer un certain nombre de projets et d'initiatives. Les projets clés qui se sont révélés essentiels pour jeter les bases de la première année dans son entièreté – et fructueuse – de l'exercice biennal ont été : l'automatisation accrue du PCT et l'amélioration des services en réseau au sein de l'OMPI; l'amorce de développement du réseau mondial d'information (WIPONET); le lancement de la vidéo-conférence; la construction du Centre d'information de l'OMPI, le lancement d'une initiative commune entre l'OMPI et l'OMC afin d'apporter une assistance technique aux pays en développement dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC; une mise en œuvre ou une promotion plus énergique du Protocole de Madrid, des deux nouveaux traités sur le droit d'auteur (le WCT et le WPPT) et de l'UPOV; et une recherche active dans le domaine des nouvelles questions relatives à la propriété intellectuelle.

8. En outre, à l'arrière-plan, le Bureau international a dû être largement réorganisé afin qu'il puisse bénéficier au maximum de son potentiel financier et humain, alors même que la mise en œuvre du programme était commencée. Les domaines où les résultats ont été les plus importants sont les suivants : création d'une structure de gestion moderne et nouvelle, et nomination de deux vice-directeurs généraux en juillet 1998; amélioration des possibilités de perfectionnement du personnel; amélioration des procédures de travail et de la communication internes; mise en place de mécanismes de coordination en matière de formulation des politiques grâce à la création du Groupe d'élaboration des politiques (PDG), de la Réunion sur la mise en œuvre des politiques (PIM), de la Réunion d'information professionnelle hebdomadaire (PRIM), les Comités (internes) d'orientation des politiques (POC) et des groupes de travail spéciaux.

9. L'ensemble des objectifs principaux et des résultats escomptés mentionnés dans le programme et budget 1998-1999 (document A/32/2) ont été abordés, bien qu'à des degrés divers, à la fin de l'année 1998, à mi-parcours de l'exercice biennal. Dans l'ensemble, l'exécution du programme en 1998 a dépassé de nombreuses espérances, malgré les difficultés liées à la nature et à l'ampleur du changement de programme et de la réforme structurelle qui ont caractérisé cette période.

III. FAITS MARQUANTS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 1998

Le processus de réorganisation et ses conséquences

10. L'effort énergique déployé en 1998 pour mettre en place une nouvelle structure administrative et les mouvements internes de personnel qui en ont découlé ont temporairement suspendu l'exécution du programme, dans certains cas. Par exemple, il a été observé que le taux de vacance moyen en 1998 a atteint plus de 10% contre 6% l'année précédente. Cela s'explique, d'une part, par la création de postes dont l'approbation est intervenue seulement en avril 1998 et, d'autre part, par la nécessité de classer les nouveaux postes conformément aux normes de la CFPI avant la diffusion des avis de vacance. Ainsi, ce n'est qu'en juillet 1998 que ces postes ont été ouverts au recrutement, créant une charge de travail particulièrement lourde pour la Section des engagements, aux ressources limitées. Malgré tout, les chefs de programme ont réussi à surmonter les conséquences négatives et ont continué à obtenir des résultats très satisfaisants en 1998, grâce à des mesures à court terme telles que le recours à des consultants et à du personnel temporaire. Dans l'ensemble, rien n'est venu appuyer la thèse selon laquelle le processus de réorganisation aurait porté atteinte au fonctionnement général de l'Organisation au cours de la période considérée, et si des effets négatifs se sont faits sentir, ils ont été brefs et rapidement inversés.

Exécution du nouveau système de budgétisation axé sur les résultats

11. La mise en œuvre du système de budgétisation axé sur les résultats créé récemment est très satisfaisante. Sa mise en place a été achevée en un temps record, si l'on considère que le programme et budget 1998-1999 a été approuvé seulement en mars 1998. Les principaux résultats à cet égard sont l'instauration d'une nouvelle discipline d'organisation en matière de reddition des comptes et de gestion applicable aux résultats et, en conséquence, le passage d'une politique où l'on faisait le bilan des dépenses de ce qui avait été mis en œuvre à une

politique visant à mesurer les résultats de ce qui a été réalisé. Les caractéristiques principales du projet de programme et budget 2000-2001, notamment en ce qui concerne l'utilisation des indicateurs d'exécution dans le processus de planification et de budgétisation, sont la preuve même de la réussite de l'institutionnalisation du nouveau système.

Les programmes principaux relatifs aux services

12. Les programmes principaux 13 (Système du PCT), 14 (Système de Madrid), 15 (Système de La Haye), 17 (Services d'appui administratif) et 18 (Locaux), et certaines parties des programmes principaux 03 (Affaires juridiques et structurelles) et 05 (Communication mondiale et Relations publiques) peuvent être considérés comme offrant des prestations de service, qui ont généralement un caractère plus prévisible et plus fréquent. Lesdits services sont bien sûr fournis rapidement et régulièrement (par exemple, les activités d'enregistrement dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et La Haye, les opérations financières, la fourniture de services juridiques, linguistiques, de conférence, de communication, de gestion informatisée, d'impression et d'achat, la mise à jour régulière des publications, l'entretien des locaux et des installations, etc.). Les résultats obtenus sont exceptionnellement bons et peuvent être facilement mis en évidence. Les services de ces programmes principaux ont été fournis avec facilité et sans retard alors même que le volume des activités a, d'une manière générale, augmenté au cours de la période examinée. Les programmes principaux mentionnés ci-dessus représentent collectivement bien plus de la moitié du total des dépenses de 1998.

13. La mise en œuvre du programme principal 03 a été considérablement facilitée par la création de deux nouvelles unités au sein du Bureau des affaires juridiques et structurelles, à savoir la Division des relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises, qui s'est chargée d'apporter un appui à la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) et de mettre en œuvre le mécanisme d'examen des contrats (sous-programme 03.2), et la Section du commerce électronique, qui a géré le processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.

14. Alors que l'Organisation étendait sa présence sur l'Internet, le programme principal 05 a augmenté de manière substantielle les contacts réguliers avec les moyens de communication plus traditionnels, resserrant les liens avec des représentants de la presse à Genève et des groupes de médias dans le monde. Au même moment, des publications de l'OMPI nouvelles et plus intéressantes ont été mises au point et largement diffusées, ce qui a facilité la promotion de la nouvelle image de marque de l'OMPI. Cette audience étendue et à caractère plus mondial a, à son tour, entraîné une augmentation du champ d'activité de l'OMPI, en particulier dans les régions africaines, arabes, asiatiques, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les programmes principaux stratégiques et futurs

15. Les programmes principaux 02 (Planification stratégique et développement des politiques), 04 (Supervision interne et productivité), 09 (Développement du droit de la propriété industrielle), 10 (Développement du droit d'auteur et des droits connexes), 11 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et 16 (Gestion des ressources humaines) et certaines parties des programmes principaux 03 et 05, ont rencontré les plus grandes

difficultés, notamment en ce qui concerne les nouveaux domaines de travail et la recherche de compétences et de savoir-faire adéquats qui n'étaient pas facilement disponibles au sein de l'Organisation. Ces principaux programmes en étaient au stade embryonnaire en 1998; en outre, leurs objectifs et les résultats escomptés nécessitaient plus de temps que d'autres. Malgré tout, ces programmes principaux ont été exécutés de manière très satisfaisante, mieux que prévu dans certains cas, en dépit des obstacles d'ordre technique et administratif (ainsi qu'il est résumé plus haut) et des restrictions de personnel et de budget.

16. Les programmes principaux 02 et 04 ont dû innover en matière d'élaboration de politiques, de coordination sur le plan interne et externe et une multitude d'autres nouveaux domaines qui étaient au stade embryonnaire ou en pleine évolution. Ainsi, d'une manière générale, il a été nécessaire de revoir et de renforcer les politiques et procédures préexistantes, d'en formuler de nouvelles, d'appliquer pour la première fois les procédures de planification et de budgétisation du programme axées sur les résultats et le processus de décision stratégique du directeur général. Le programme principal 02 a offert un appui au niveau exécutif principalement, et a facilité l'exercice de ces activités au cours de cette période de formation. Notamment, il a appuyé la mise en œuvre du programme principal 01 (Organes statutaires des États membres et Bureau du directeur général), et préparé les réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, offert un service d'accueil au Bureau exécutif du directeur général, facilité la coordination interne, restructuré le Bureau international et les relations extérieures avec les autres organisations internationales. Afin d'améliorer la capacité de l'OMPI à travailler avec l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale et mieux suivre l'évolution en matière de propriété intellectuelle aux Amériques, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a été renforcé.

17. Les programmes principaux 09, 10 et, dans une certaine mesure, 11 ont eu, en un sens, des incidences sur les autres programmes, en particulier les programmes principaux 06 (Coopération avec les pays en développement) et 07 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) pour les activités liées à l'assistance technique et à la coopération avec les pays bénéficiaires. En outre, leurs propres activités et les résultats escomptés nécessitaient plus de temps et dépendaient d'une certaine manière des actes de souveraineté des États membres, tels que l'adhésion aux traités et la prise de décision dans le cadre des comités permanents dirigés par les États membres, et en ce qui concerne le programme principal 11, la détermination de l'intérêt international dans les problèmes de propriété intellectuelle naissants et nouveaux, tels que la protection du folklore, de la propriété intellectuelle et des droits de l'homme. Malgré tout, la progression de ces programmes principaux vers les objectifs fixés a été plus importante que prévu.

18. L'exécution du programme principal 16 a été gênée par la demande inhabituelle faite concernant la Section des engagements, qui a souffert d'une forte pénurie de personnel, et par l'institutionnalisation des réformes structurelles et la mise au point de services d'appui au personnel.

*Coopération pour le développement et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC,
et Académie mondiale de l'OMPI*

19. La coopération avec les pays en développement et les pays les moins avancés, la mise en valeur des ressources humaines et la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, étaient en tête

du programme de travail de l'Organisation en 1998. Le programme principal 06 a mis en œuvre avec succès un programme d'assistance d'une année complète au bénéfice de ces pays, malgré le fait que le budget pour 1998-1999 n'ait été approuvé qu'à la fin du premier trimestre. Soixante-huit plans d'action ciblés par pays ont été exécutés par l'OMPI, dont huit ont été achevés et 24 nouveaux lancés, la plus grande partie de l'assistance fournie ayant servi à aider les pays à se préparer à mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC d'ici au 1^{er} janvier 2000. Ces activités ont porté essentiellement sur la modernisation du système de propriété intellectuelle et sur le renforcement des capacités opérationnelles et des ressources humaines dans les domaines de la loi, de l'administration et de la sanction des droits.

20. En 1998, l'exécution du programme principal 06 dans son ensemble a demandé au total 160 hommes/mois de travail spécialisé et a mobilisé 237 personnes qui ont assumé les fonctions de conseillers techniques dans des séminaires, des ateliers ou d'autres manifestations organisés par l'OMPI dans les quatre régions. Par rapport à 1997, ces chiffres sont en hausse de 5,5% et de 38,6%, respectivement. Quarante-trois ressortissants de pays en développement ont agi en qualité d'experts et 147 comme conseillers techniques dans l'exécution du programme principal. Cela représente une hausse de 30% et de 35%, respectivement, par rapport à 1997. Au total, 119 manifestations conçues et organisées par l'OMPI ont eu lieu en 1998 dans les quatre régions en développement, parmi lesquelles 59 se sont déroulées au niveau national (à l'intention de 6440 participants) et 60 aux niveaux régional et sous-régional (à l'intention de 3550 participants environ). L'exécution du programme principal 06 a eu pour résultat la diffusion de l'information sur le système de propriété intellectuelle et la promotion de son intérêt éventuel auprès d'un nombre accru de groupes cibles et de milieux intéressés. À cet égard, 54 réunions au total ont été organisées par l'OMPI aux niveaux national, sous-régional et régional auxquelles ont participé quelque 5320 personnes issues des secteurs public et privé.

21. Depuis que le programme et budget 1998-1999 a été approuvé, trois nouvelles unités structurelles ont été créées dans le Secteur de la coopération pour le développement du Bureau international, à savoir l'Unité des pays les moins développés, la Division pour la promotion de l'innovation et de la créativité et la Division de la gestion collective du droit d'auteur. La création de ces unités a permis d'amener une clarté et une attention bien plus grandes à l'égard des politiques, programmes et projets au sein de ce secteur et a conduit à une distribution et à une utilisation bien plus efficaces des ressources financières, institutionnelles et humaines de celui-ci.

22. Dans le cadre du programme principal 08 (Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI), des progrès importants ont été réalisés dans l'élargissement du cercle des bénéficiaires d'une formation parmi les décideurs, les conseillers politiques, les gestionnaires du développement, les administrateurs, les représentants de la loi et les examinateurs, afin de favoriser la diffusion de l'information parmi les différents utilisateurs de la propriété intellectuelle ainsi que parmi les titulaires de droits. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la mise à jour du contenu des cours et du matériel pédagogique et sur l'utilisation accrue des techniques modernes aux fins de la formation telles que les présentations multimédias et la visioconférence. Les mesures prises ont permis de dispenser des cours de formation dans de meilleures conditions et avec de meilleurs résultats comme l'ont indiqué l'évaluation et la rétro-information des participants aux cours. Des programmes de formation d'un niveau plus élevé ont été mis au point spécialement pour répondre aux besoins particuliers de différents groupes de bénéficiaires. Le nombre de cours dispensés pendant

l'année 1998 a par ailleurs augmenté. Au total, 60 cours et séminaires interrégionaux auxquels ont assisté 484 participants bénéficiant d'une aide et 161 participants en visite d'étude ont eu lieu et l'Académie a tenu en 1998 cinq sessions auxquelles ont participé 84 représentants politiques venant de toutes les régions. Dans le domaine de l'enseignement à distance, qui est la tâche la plus récemment confiée à l'Académie mondiale de l'OMPI, l'accent a été mis sur la création du fondement stratégique de ce type d'enseignement. À cet égard, et conformément à des principes pédagogiques établis, les activités menées ont d'abord porté sur la définition des besoins de formation et des groupes cibles avant la mise au point des cours. Ces tâches importantes ont été menées à bien malgré les problèmes structurels et administratifs découlant du caractère nouveau de l'Académie mondiale de l'OMPI.

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

23. La mise en œuvre du programme principal 07 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) a avancé de manière satisfaisante et dans les délais. Comme le prévoit le programme et budget 1998-1999, les activités menées durant la période considérée ont consisté le plus souvent en la tenue de consultations avec des fonctionnaires nationaux, la fourniture de conseils en matière de législation et l'organisation de séminaires. La promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine ont largement été à la hauteur des espérances de l'OMPI. Des progrès considérables ont été réalisés dans la fourniture d'une assistance en vue de l'harmonisation de la législation en matière de propriété intellectuelle avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC, de l'amélioration de la protection contre la piraterie et la contrefaçon, et des activités de coopération aux fins de la modernisation et du renforcement des institutions pour l'administration et la sanction des droits de propriété intellectuelle.

Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

24. Les réalisations stratégiques dans le cadre du programme principal 12 (Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle) en 1998 ont été l'approbation par le directeur général de la création du WIPONET (et le recours au fonds de réserve spécial à cette fin) et la délivrance d'une demande de proposition (RFP), élément fondamental qui a créé le cadre de référence financier et chronologique pour le WIPONET. Parce que le WIPONET sera le pivot central du réseau mondial de l'OMPI, ces premières réalisations ont véritablement ouvert la voie à d'autres initiatives, fondées sur les techniques de l'information, dans toute l'Organisation et sont donc considérées comme des étapes clés sur la voie du progrès. Le programme principal 12 a aussi contribué à d'autres résultats importants en 1998, notamment le développement des normes de l'OMPI relatives à l'échange de données sur la propriété intellectuelle, le lancement de la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle, la base de données "Madrid Express" sur l'enregistrement international de marques, la révision des systèmes de classification internationale de la CIB, de Nice et de Locarno et la publication de produits sur disques compacts ROM.

25. Le résultat le plus significatif accompli dans ce domaine (programme principal 18) a été l'approbation par l'Assemblée générale d'un certain nombre de propositions relatives aux locaux visant à résoudre le problème ancien et toujours plus important du nombre de bureaux pour héberger le personnel et les installations de l'OMPI. Ces propositions résultent des efforts fournis par l'équipe d'experts sur les locaux et le Comité de supervision des politiques relatives aux locaux qui ont déterminé les besoins de l'OMPI en termes de places de travail, installations de conférences et places de stationnement jusqu'en 2008, et mis au point un certain nombre de propositions concernant les locaux afin de répondre à ces besoins.

Activités de programme supplémentaires approuvées par les États membres

26. En septembre 1998, les États membres ont décidé la mise en œuvre, pendant l'exercice biennal en cours et dans les limites budgétaires existantes, d'une série d'activités supplémentaires proposées par le Bureau international. Ces activités ont trait à la propriété intellectuelle et au commerce électronique mondial, à la biodiversité et la biotechnologie, à la protection du folklore, à la conversion des brochures du PCT en formats codés par caractères, à la promotion des systèmes du PCT et de Madrid dans les pays en développement, à l'utilisation des langues de travail et aux pays en transition. Ces activités sont incluses dans les plans de travail des programmes principaux correspondant et leur mise en œuvre est en cours, ainsi qu'il est noté dans l'annexe.

IV. CONCLUSION

27. Les principaux résultats obtenus ou les progrès réalisés en ce sens, comme le montre chaque programme principal pour l'année 1998, laissent à penser que les objectifs déclarés dans le programme et budget 1998-1999 seront atteints. Cette tendance est renforcée par la rétro-information positive et encourageante reçue régulièrement de nombreuses instances, qui confirme non seulement le taux élevé de satisfaction eu égard à l'exécution du programme de l'OMPI au cours de l'année écoulée, mais aussi le rôle moteur joué par le directeur général dans le domaine de la propriété intellectuelle internationale comme au sein de la famille des organisations des Nations Unies.

28. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner et à approuver le contenu du présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

Évaluation de l'exécution du budget par programme principal et par sous-programme Année 1998

Programme principal 02 – Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques	
Sous-programme 02.1 – Élaboration de la stratégie et des politiques	
<u>Principaux résultats</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Meilleure coordination des objectifs et des activités stratégiques entre les principaux secteurs d'activité du Secrétariat.	<p>- <i>Mécanismes mis en place aux fins de la coordination du développement des politiques</i> : Création du Groupe d'élaboration des politiques (PDG), de la Réunion sur la mise en œuvre des politiques (PIM), de la Réunion d'information professionnelle (PRIM) hebdomadaire, des comités (internes) d'orientation des politiques (POC) et des groupes d'étude ad hoc.</p> <p>- <i>Nombre et nature des propositions soumises au directeur général en ce qui concerne la coordination interne des objectifs, stratégies, plans, programmes, projets et activités</i> : Diverses propositions, au rythme d'une à deux par semaine, ont été soumises au directeur général en ce qui concerne la coordination technique des activités et des programmes. Des mesures ont été prises pour établir un rapport en matière de développement de la propriété intellectuelle entre les programmes et les activités du Secrétariat, dans le cadre des travaux du Groupe d'élaboration des politiques (PDG), qui s'est réuni au moins une fois par semaine.</p>
Corrélation plus étroite entre l'OMPI et d'autres organisations, s'agissant des objectifs et des activités (voir également les sous-programmes 02.3 et 02.4).	<p>- <i>Envoi, dans certains pays, de missions d'enquête chargées d'étudier des questions stratégiques dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'incidence de celles-ci sur les programmes de l'OMPI</i> : Rapports de missions d'enquête (10 pays concernés) sur le développement culturel et la propriété intellectuelle, des questions liées à l'OMC, des activités de l'OCDE dans le domaine de la biotechnologie, l'actualisation des traités, le droit d'auteur et la piraterie, les techniques de l'information, le commerce électronique, etc.</p> <p>- <i>Activités de coordination avec des organisations internationales</i> : Des mesures ont été prises pour coordonner les programmes et activités relatifs au développement de la propriété intellectuelle de l'OMPI et d'autres organisations internationales telles que l'UIT, l'OMD, l'UNESCO, la CNUCED, l'ECOSOC, l'OMC, le CAC (ONU), le PNUE et autres.</p>
Approbation des programmes (sur la base des plans stratégiques) et adoption de politiques dans le cadre des sessions ordinaires ou extraordinaires des assemblées des États membres en 1998.	<p>- <i>Ordres du jour, propositions d'orientations politiques ainsi que documentation et informations générales nécessaires aux sessions de l'Assemblée des États membres</i> : Tenue de deux sessions de l'Assemblée des États membres auxquelles ont participé, d'une part, 428 délégués de 134 États membres, 16 organisations intergouvernementales (OIG) et 19 organisations non gouvernementales (ONG) (session de mars) et, d'autre part, 465 délégués de 141 États membres, 18 OIG et neuf ONG (septembre 1998). Décisions et autres mesures de l'Assemblée consignées dans deux rapports distincts (A/32/7 et A/33/8), y compris l'approbation du premier programme et budget axé sur les résultats de l'OMPI (exercice biennal 1998-1999) et du programme de restructuration organique du Secrétariat.</p>

Sous-programme 02.2 – Relations extérieures	
<u>Principaux résultats</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Plus grande prise de conscience et meilleure connaissance de l'OMPI parmi les décideurs au niveau gouvernemental, au sein de la communauté diplomatique à Genève et dans d'autres instances multilatérales.	<p>- <i>Nature et étendue de l'appui au personnel du Bureau du directeur général dans la perspective des relations extérieures</i> : Élaboration, à un rythme d'au moins trois à quatre par mois, de documents de recherche ou d'information généraux sur des questions d'orientation politique, à l'intention du corps diplomatique de Genève; visites de représentants de l'ONU et d'institutions spécialisées de l'ONU; participation du directeur général ou, à défaut, d'autres fonctionnaires de l'OMPI à des colloques ou des réunions organisés à l'étranger par, entre autres, l'UIT, l'OMD, l'OMC, le CAC (ONU), le PNUE, l'ECOSOC, la CFPI, l'UNGA, l'Africa Club Conference de la BM/FMI.</p> <p>- <i>Communiqués de presse ayant trait aux relations extérieures</i> : diffusion de communiqués de presse sur les déplacements officiels du directeur général ou de hauts fonctionnaires de l'OMPI, diffusion fréquente de dossiers de presse sur l'incidence des questions émergentes de propriété intellectuelle sur les orientations politiques et les activités de l'OMPI (voir aussi le programme principal 05 – Bureau de la communication mondiale et des relations publiques).</p>
Amélioration des fonctions protocolaires et du rapport coût-efficacité des préparatifs de voyage des membres du Bureau du directeur général, des délégués participant aux réunions, des boursiers et du personnel du Secrétariat de l'OMPI en général.	<p>- <i>Fonctions protocolaires et préparatifs de voyage</i> : Délivrance de 1460 autorisations de voyage officielles dans le cadre de 738 missions d'experts ou conférences lors de réunions; participation de 130 délégués à des réunions des comités directeurs, participation de 270 délégués à des réunions des assemblées des États membres; octroi de 322 bourses ou aides à la formation; 18 missions effectuées par le directeur général dans 16 pays; économie de 265 430 francs suisses à la suite d'un contrôle strict des coûts engendrés par les préparatifs de voyage.</p>
Sous-programme 02.3 – Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Mise en place d'un partenariat opérationnel avec l'OMC, se traduisant par une coordination plus étroite et une certaine fusion des activités d'assistance dans le domaine juridico-technique et réalisation d'études communes touchant aux orientations à suivre en ce qui concerne la promotion ou l'élaboration de normes de propriété intellectuelle.	<p>- <i>Importance et nature des activités communes avec l'OMC</i> : Initiative commune OMPI-OMC en ce qui concerne la fourniture d'une assistance juridico-technique aux pays en développement dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC et de l'Accord sur les ADPIC (voir aussi les programmes principaux 06, 07 et 08) et, à cet égard, réunion à deux reprises des directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC; tenue d'un colloque commun sur la procédure de mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, diffusion de deux communiqués de presse communs et tenue d'une conférence de presse commune pour informer les décideurs et le grand public sur les questions liées aux ADPIC; participation de conférenciers à un cours de politique générale de l'OMC et à un séminaire de l'OMC; participation à cinq sessions du Conseil des ADPIC et à deux sessions du Conseil général de l'OMC.</p>

Sous-programme 02.4 – Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et affaires interinstitutions	
<u>Principaux résultats</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Élargissement de la portée des partenariats et instauration d'une coordination des politiques plus étroite avec les éléments concernés du système des Nations Unies.	- <i>Importance et nature des activités de coopération avec des organisations des Nations Unies</i> : Élaboration d'un projet de mémorandum d'accord avec l'UNHCR; participation à quatre réunions de l'OC, à deux réunions du CAC et à une session du Conseil exécutif de la CNUCED; tenue de deux réunions d'information interdépartementales; signature d'un accord avec l'UNITAR en ce qui concerne des activités de formation communes à l'intention des fonctionnaires de l'ONU et des diplomates; participation, en collaboration avec l'UIT, à la création d'un réseau de la communauté diplomatique de Genève (GDCnet) bénéficiant des services d'experts et de l'appui informatique (matériel et logiciel) de l'OMPI.
Sous-programme 02.5 – Coopération avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	
<u>Principaux résultats</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Promotion d'une plus grande compréhension du rôle pratique de la protection conférée par la propriété intellectuelle en ce qui concerne les plantes.	- <i>Importance et nature des activités de coopération avec l'UPOV</i> : Coordination avec l'UPOV à l'occasion de deux réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC; tenue d'une réunion ayant trait à l'UPOV à la Banque mondiale; mesures concernant l'UPOV émanant du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du PNUE; participation à la quatrième conférence des parties à la Convention sur la biodiversité et à une réunion parrainée par le South Center Project on WTO et l'Institute for Agriculture and Trade Policy. Prise de mesures en vue de deux réunions d'information sur les activités de l'UPOV à l'intention de fonctionnaires de l'OMPI, y compris les activités en relation avec la disposition sur la protection des obtentions végétales de l'Accord sur les ADPIC (février 1999), d'un colloque commun (OMPI-UPOV-OMC (en février 1999)) et de trois cours de formation régionaux sur les droits de propriété intellectuelle et la protection des obtentions végétales (mars 1999).
Sous-programme 02.6 – Prévisions économiques et recherches	
<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Mise en place des éléments de base nécessaires à l'analyse de l'incidence qu'a la propriété intellectuelle sur le domaine socio-économique et le développement.	- <i>Importance et nature des activités de formation ou préparatoires</i> : Commande d'études importantes sur l'incidence de la crise financière asiatique sur les dépôts PCT et sur les aspects économiques des droits de propriété intellectuelle intéressant les pays en développement; création d'une base de données aux fins de la recherche dans le domaine de l'économie et des brevets (actuellement 1400 entrées); en cours : élaboration d'un site Web consacré aux travaux de recherche actuels dans le domaine de la propriété intellectuelle et le développement économique; création d'un groupe de rapports émanant d'auteurs, de chercheurs ou d'économistes sur la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle dans des centres de recherche économique situés à Oslo, Paris et Maastricht.
Total des dépenses en 1998 : 4 359 000 francs suisses	

Programme principal 03 – Affaires juridiques et structurelles	
Sous-programme 03.1 – Questions juridiques et statutaires	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Conseils et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice des États membres, du Secrétariat et d'autres entités, concernant des questions juridiques et techniques très diverses touchant au travail de l'Organisation.	<p>- <i>Conseil juridique</i> : Travaux de recherche, analyses juridiques et formulation d'avis en rapport avec plus de 20 demandes d'assistance et de conseils sur l'interprétation et l'application de l'accord de siège et du Statut et règlement du personnel de l'OMPI.</p> <p>- <i>Groupes de travail et rédaction de textes de lois</i> : Réunions des groupes de travail et échange d'une nombreuse correspondance qui ont abouti à l'élaboration et à la communication, à tous les États membres, du projet de modification de l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI.</p> <p>- <i>Procédures</i> : Nombreuses demandes internes et externes concernant les questions de procédure et de pratique se rapportant aux réunions des États membres et des comités et commissions.</p>
Exercice efficace des fonctions de depositaire à l'égard des conventions et arrangements multilatéraux administrés par l'OMPI.	<p>- <i>Fonctions de depositaire</i> : Réception et traitement de 86 instruments de ratification ou d'adhésion, envoi de 90 notifications d'actes accomplis en relation avec les traités et établissement de copies certifiées conformes de traités, d'instruments d'adhésion types et de notes sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI.</p> <p>- Traitement de nombreuses demandes des États membres et du secteur privé concernant l'état des adhésions aux traités administrés par l'OMPI et leur interprétation.</p>
Instauration de mécanismes institutionnels et adoption d'autres mesures concernant les procédures de l'Organisation.	<p>- <i>Politique en matière de messagerie électronique</i> : Élaboration de nouvelles règles d'utilisation du courrier électronique par les fonctionnaires du Secrétariat.</p> <p>- <i>Conflits avec le personnel</i> : Résolution de certains conflits par la négociation, en dehors des voies de recours normales.</p>
Sous-programme 03.2 – Mécanisme d'examen des contrats	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Renforcement de l'obligation de rendre compte de l'Organisation et négociation de conditions contractuelles plus avantageuses.	<p>- <i>Examen des contrats</i> : Plus de 40 contrats – plus ou moins importants – ont été examinés dans le cadre du mécanisme susmentionné.</p> <p>- <i>Suivi des contrats</i> : Négociation et suivi des contrats pour l'acquisition de la "parcelle Steiner", et notamment pour parler avec l'entreprise Steiner, les autorités suisses et d'autres parties.</p> <p>- <i>Suivi des contrats</i> : Négociation et gestion des contrats pour plusieurs grands projets, notamment l'automatisation du PCT et le WIPONET. Ébauche du montage juridique de l'opération d'acquisition du bâtiment de l'OMM.</p>

<p>Renforcement du mécanisme d'examen des contrats, qui permet à l'Organisation de préserver ses intérêts du point de vue de la sécurité juridique et de ses relations contractuelles avec les tiers et de respecter les exigences d'une bonne politique commerciale. Grâce à ce mécanisme, l'OMPI a pu renforcer l'obligation de rendre compte et obtenir des conditions commerciales plus avantageuses.</p>	<p>- <i>Institutionnalisation du mécanisme</i> : Le mécanisme d'examen des contrats a été institutionnalisé afin de le rendre directement accessible et utile à l'ensemble des divisions et bureaux du Secrétariat; il a fallu à cette fin engager des discussions avec ces derniers quant à leurs besoins globaux dans le domaine juridique (contrats et autres domaines).</p>
<p>Création d'un Bureau des relations avec les entreprises et les organisations non gouvernementales. Cet organe s'est occupé de l'accréditation des organisations non gouvernementales, a servi de secrétariat à la Commission consultative du monde de l'entreprise et s'est attaché à renforcer les relations entre les entreprises et le Secrétariat de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Relations avec les ONG</i> : Examen de 18 nouvelles demandes d'ONG souhaitant obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI et soumission de ces demandes aux assemblées des États membres pour avis. Adoption de mesures destinées à favoriser la participation des ONG et du secteur privé aux activités de l'OMPI, notamment par l'organisation de réunions entre des représentants du Secrétariat et du secteur privé (industrie pharmaceutique ou cinématographique, du disque, du logiciel, secteur de l'édition et biotechnologies...).</p> <p>- <i>Commission consultative du monde de l'entreprise</i> : Préparation de la première session de la commission (qui s'est tenue en février 1999) : choix des représentants de cette dernière, établissement de l'ordre du jour et organisation générale.</p>
<p>Sous-programme 03.3¹ – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Plus grande ouverture des services du centre sur le public, notamment mise en place d'un système de résolution en ligne des litiges neutre, international et efficace par rapport à son coût, en particulier pour la résolution des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet et, en conséquence, plus grande efficacité de l'espace réservé aux noms de domaine.</p>	<p>- <i>Services sur le site Web</i> : Création et mise en œuvre du site Web du centre d'arbitrage pour donner accès aux règlements et clauses d'arbitrage et de médiation du centre et fournir des informations sur les activités de ce dernier et d'autres documents en matière d'arbitrage.</p> <p>- <i>Résolution en ligne des litiges</i> : Création et développement du premier système de résolution en ligne des litiges de propriété intellectuelle entre particuliers.</p> <p>- <i>Information et conseil juridique</i> : Nombreux contacts quotidiens avec les parties intéressées, notamment échange de correspondance, concernant l'application des clauses d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et les aspects juridiques des règlements et procédures de l'Organisation.</p>
<p>Programmes de formation professionnelle pour juristes.</p>	<p>- <i>Programmes de formation professionnelle</i> : Organisation de deux programmes de formation à la médiation, d'un atelier sur l'arbitrage et de cinq programmes de formation à la résolution en ligne des litiges, établissement de matériel de formation et prise en charge des questions d'organisation.</p>

¹ Aux réunions des assemblées des États membres en septembre 1998, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé d'améliorer la coordination au sein de l'Organisation dans le domaine du commerce électronique, ce qui s'est traduit par la création de la Section du commerce électronique au Bureau des affaires juridiques et structurelles selon les paramètres du programme et budget en vigueur pour l'exercice biennal 1998-1999.

<p>Développement et actualisation de la base de données contenant les noms des arbitres et médiateurs et services de mise en relation avec les médiateurs ou arbitres.</p>	<p>- <i>Liste d'arbitres et de médiateurs</i> : Traitement des curriculum vitae détaillés de 70 arbitres et médiateurs supplémentaires et incorporation de ces renseignements dans la base de données, qui contient à ce jour les noms de 800 arbitres et médiateurs de 65 pays. Mise à disposition de listes de médiateurs et d'arbitres experts dans différentes procédures.</p>
<p>Administration des procédures de règlement des litiges soumis au centre; adoption des procédures de l'OMPI par des associations d'entreprises pour les litiges pouvant survenir entre leurs membres.</p>	<p>- <i>Services d'administration</i> : Conduite des procédures de médiations entre plusieurs parties conformément au Règlement de médiation de l'OMPI.</p> <p>- <i>Procédures ad hoc</i> : Fourniture de conseils juridiques, notamment en matière de rédaction de textes, ayant abouti à l'adoption des procédures de règlement des litiges de l'OMPI par des fournisseurs de services Internet et une association internationale de l'industrie textile.</p>
<p>Plus grande collaboration du centre avec les pays en développement et les autres institutions d'arbitrage.</p>	<p>- <i>Séminaires et réunions</i> : Le personnel du centre et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé à de nombreux séminaires et réunions sur l'arbitrage et la médiation.</p> <p>- <i>Accords de coopération</i> : Conclusion de cinq nouveaux accords de coopération avec des organismes de règlement des litiges de différentes régions du monde.</p>
<p>Processus OMPI de consultation relatif aux noms de domaine de l'Internet : mise en œuvre d'un processus international avec participation la plus large possible des secteurs public et privé en vue de régler les problèmes liés à la résolution des litiges concernant les noms de domaine et d'autres aspects de la propriété intellectuelle. Création d'une nouvelle unité, la Section du commerce électronique, chargée du processus de consultation et d'autres questions liées au commerce électronique (voir aussi la note de bas de page du programme principal 11).</p>	<p>- <i>Services sur le site Web</i> : Création et mise en place du site Web pour le processus OMPI de consultation relatif aux noms de domaine de l'Internet afin de diffuser des informations et de recevoir des observations concernant les appels à commentaires de l'OMPI, les consultations régionales et la publication du rapport intérimaire. Le site Web a reçu en moyenne 82 000 visites par mois depuis sa création en juillet 1998.</p> <p>- <i>Réunions internationales</i> : Organisation de 11 consultations internationales dans le cadre du processus OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet.</p> <p>- <i>Rapport intérimaire</i> : Rédaction et publication de deux importantes demandes de commentaires et d'un rapport intérimaire intitulé : "La gestion des noms et adresses de l'Internet : questions de propriété intellectuelle", qui contient des projets de recommandations de l'OMPI.</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998 : 3 584 000 francs suisses</p>	

Programme principal 04 – Bureau de la supervision interne et de la productivité	
Sous-programme 04.1 – Contrôle financier et vérification des comptes	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>La gestion des finances de l'OMPI continue d'être assurée dans le strict respect du règlement financier de l'Organisation et de son règlement d'exécution.</p>	<p>- <i>Directives et instructions visant à renforcer le contrôle financier interne</i> : Cinq mémorandums internes indiquant aux chefs de programmes comment contrôler leurs dépenses poste par poste.</p> <p>- <i>Contrôle de toutes les transactions financières</i> : Examen strict et approfondi de quelque 7000 propositions de dépenses tout au long de l'année 1998 conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution.</p> <p>- <i>Instauration de mécanismes d'appui au contrôle financier interne</i> : Les systèmes automatisés de tenue des inventaires de matériel et mobilier sont sur le point d'être achevés.</p>
Sous-programme 04.2 – Planification des programmes et budget	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Amélioration de la conception, de la structure et du contenu du programme et budget pour renforcer l'obligation de rendre compte et améliorer la transparence.</p>	<p>- <i>Programme et budget 1998-99</i> : Premier budget de l'OMPI axé sur les résultats et salué par les États membres et les autres organisations du système des Nations Unies.</p> <p>- <i>Programme et budget 2000-2001</i> : Sur la base de l'expérience acquise lors de l'élaboration et de l'adoption du programme et budget 1998-1999, la méthode de programmation axée sur les résultats a été améliorée dans le cadre des travaux préliminaires sur le programme et budget 2000-2001.</p> <p>- <i>Plus grande correspondance entre les objectifs, les résultats, le budget et la structure institutionnelle</i> : Instauration d'indicateurs d'exécution dans le cadre du programme et budget 2000-2001.</p>
Sous-programme 04.3 – Évaluation et productivité	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès vers un système de contrôle et d'évaluation opérationnel.</p>	<p>- <i>Mesures prises</i>: Création en mai 1998 d'une nouvelle unité de contrôle et d'évaluation. Premier essai d'évaluation de l'exécution des programmes. En novembre 1998, l'unité a été intégrée au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques pour renforcer l'indépendance du système d'évaluation. Commencement de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du programme pour l'année 1998.</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998 : 1 546 000 francs suisses</p>	

Programme principal 05 – Communication mondiale et relations publiques	
Sous-programme 05.1 – Communications sur l’Internet et l’Intranet	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Le site Web de l’OMPI est en matière de propriété intellectuelle l’un des plus importants services présents sur l’Internet. Des centaines de milliers de personnes l’ont consulté depuis les quatre coins du monde. La présentation, l’homogénéité et la structure du site Web ont été améliorées considérablement; la diffusion par voie électronique des documents relatifs aux principales réunions de l’OMPI a été instituée; et les grandes publications de l’OMPI ont été téléchargées par de nombreuses administrations publiques.</p>	<p>- <i>Volume et nature des informations disponibles sur le site Web de l’OMPI et fréquence de mise à jour</i> : 55 000 pages, constamment mises à jour.</p> <p>- <i>Nombre de consultations du site Web et nombre de liens avec d’autres organisations et institutions</i> : triplement des consultations (de 5000 à 15 000 par jour); création de 60 liens vers d’autres sites Web et organisation de quatre forums électroniques sur l’Internet mettant en relation environ 1000 personnes.</p>
<p>Plus grande facilité d’accès à l’information au sein du Secrétariat et meilleur échange d’informations utiles entre les fonctionnaires de l’Organisation. L’Intranet de l’OMPI permet maintenant de diffuser efficacement l’information interne dans toute l’Organisation et a amélioré la transparence interne.</p>	<p>- <i>Volume et nature des informations disponibles sur le site Intranet de l’OMPI et fréquence de mise à jour</i> : 8000 pages d’information sur les 18 pages d’accueil des divers secteurs, bureaux, départements et unités ou programmes de l’OMPI et 900 liens externes vers des sites Web, mis à jour régulièrement.</p> <p>- <i>Personnel formé à l’utilisation de l’Intranet et à l’établissement de documents destinés à être publiés sur le Web ou à la création de pages d’accueil</i> : 200 fonctionnaires formés à l’utilisation de l’Intranet dans le cadre de 50 séances de formation, 30 fonctionnaires formés à l’établissement de documents destinés au Web et 15 unités formées à la création de leurs propres pages d’accueil.</p>
Sous-programme 05.2 – Relations avec les médias et avec le public	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Transparence, visibilité et précision accrues de l’information concernant l’OMPI et les questions de propriété intellectuelle, non seulement auprès des médias internationaux mais aussi auprès des médias nationaux des États membres.</p>	<p>- <i>Nombre d’interviews, de conférences et d’articles concernant l’OMPI et ses activités dans la presse internationale et nationale et précision du message</i> : Quelque 30 interviews accordées à des grands médias, organisation de 50 points de presse et rédaction et diffusion de 30 communiqués de presse et de 43 “OMPI - Actualité”. Des dossiers de presse ont été distribué au cours des déplacements du directeur général à l’étranger et de missions de fonctionnaires de l’OMPI. Plus de 400 articles ou émissions sur l’OMPI et ses activités sont parus ou ont été diffusés dans la presse écrite, à la télévision et à la radio au niveau international ; on a pu en apprécier la précision et le caractère favorable à l’image de l’Organisation. Certains articles ont été regroupés dans une revue de presse hebdomadaire sur l’OMPI et la propriété intellectuelle, dont 51 exemplaires ont été distribués au sein de l’Organisation. Instauration et maintien de relations régulières avec la presse genevoise. Parution d’informations de base sur l’OMPI dans quelque 90 documents et annuaires commerciaux à travers le monde.</p>
<p>Renforcement de la communication avec les ONG, la société civile et les OIG par la production et la diffusion d’informations et des contacts réguliers.</p>	<p>- <i>Nature des mesures prises pour diffuser l’information sur l’OMPI et ses activités à la presse, aux groupes et particuliers intéressés et au grand public</i> : Tous les communiqués de presse et les articles “OMPI - Actualité” ont été diffusés par voie postale à 141 ONG ayant le statut d’observateur auprès de l’OMPI, aux Nations Unies à New York par l’intermédiaire du Bureau de coordination de l’OMPI et aux autres institutions des Nations Unies sises à Genève; réunions périodiques avec le personnel de l’OMC, et accueil de 90 stagiaires de cette organisation</p>

	au siège de l'OMPI.
Mise en place d'un service rapide et souple pour traiter les demandes d'information reçues directement à Genève et création d'un centre d'information chargé d'accueillir les visiteurs au siège de l'OMPI.	- <i>Fréquence et portée des actions de communication avec le public; volume et nature des demandes d'information reçues par l'OMPI</i> : Le Centre d'information de l'OMPI installé au siège de l'Organisation à Genève, a organisé l'exposition "Ces femmes qui inventent" pour marquer son inauguration; il a accueilli 1400 visiteurs en quatre mois. Organisation de séances d'information et de visites pour 40 groupes (écoles, universités, administrations et autres institutions). Réception d'environ 3800 demandes d'information par téléphone, courrier électronique ou par voie postale.
Sous-programme 05.3 – Produits d'information destinés au public	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Amélioration de l'image de marque de l'OMPI, plus dynamique et davantage tournée vers l'avenir, grâce à une présentation plus attrayante de ses produits d'information et à son site Web.	- <i>Nombre de nouveaux produits d'information et variété des thèmes traités</i> : Création de 35 nouveaux produits d'information dont la Revue de l'OMPI, le Rapport annuel de l'OMPI, en couleur, la nouvelle brochure Informations générales, les brochures contenant les traités, les affiches et les cartes postales; publication d'une version totalement révisée d'Intellectual Property Reading Material (442 pages); publication d'un Rapport sur l'exécution du programme.
Traitement plus rationnel des commandes de produits d'information de l'OMPI et meilleures disponibilité et diffusion de ces produits, en coordination avec le sous-programme 17.4.	- <i>Traitement des commandes dans un délai raisonnable et envoi rapide des produits demandés</i> : Rationalisation des procédures de vente et de distribution et instauration d'un nouveau système d'inventaire, ce qui a permis de venir à bout de plusieurs mois d'arriérés de commandes; premières mesures de mise en place d'un système de paiement en ligne par carte de crédit. - <i>Volume et nature des produits d'information vendus par rapport à ceux distribués gratuitement</i> : Environ 150 000 exemplaires de 131 publications différentes ont été diffusés; la proportion distribution gratuite/vente a augmenté en faveur de la distribution gratuite (deux tiers/un tiers). Malgré une réduction globale du prix des publications et les possibilités accrues de téléchargement gratuit à partir du site Web de l'OMPI, les recettes des ventes sont restées stables en 1998 (5,5 millions de francs suisses).
Sous-programme 05.4 – Services de recherche, bibliothèque de l'OMPI et archives	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Progrès sur la voie de la mise en place de moyens de recherche de portée mondiale à l'intention des chercheurs, universitaires et autres spécialistes de la propriété intellectuelle ainsi que du public intéressé, par exemple, création d'un fonds d'archives de l'OMPI et d'un réseau d'échange et de coopération avec des établissements universitaires, des centres de recherche et des chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle.	- <i>Nombre, contenu et forme des documents d'information disponibles à la bibliothèque et qualité du système d'information destiné à améliorer l'accès à la collection de la bibliothèque</i> : Acquisition de 3000 références nouvelles dans les domaines les plus variés. Diffusion par courrier électronique et sur les sites Internet et Intranet d'une liste des nouvelles acquisitions et de la table des matières de certaines revues de propriété intellectuelle. Mise en place de systèmes de communication électronique (par exemple Online Public Access Catalogue (OPAC) et Lexis-Nexis Online). - <i>Établissement de liens avec d'autres bibliothèques et institutions; fourniture de services modernes à différents utilisateurs</i> : Création de quelque 20 liens avec des centres de recherche et des établissements universitaires de toutes les régions du monde. Environ 160 recherches ad hoc ont été effectuées au bénéfice d'utilisateurs étrangers, en particulier de pays en développement, utilisant l'Internet et les moyens de communication traditionnels.
Montant total des dépenses en 1998 : 5 498 000 francs suisses	

Programme principal 06 – Coopération avec les pays en développement	
Sous-programme 06.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès importants dans l'aptitude des pays à se conformer aux prescriptions de l'Accord sur les ADPIC grâce :</p> <p>a) au développement de la législation nationale sur la propriété intellectuelle en vue de la conformité avec l'Accord sur les ADPIC et les autres normes internationales;</p> <p>b) au renforcement de l'infrastructure nationale de gestion des systèmes de propriété intellectuelle;</p> <p>c) à la sanction des droits de propriété intellectuelle;</p> <p>d) à la mise en valeur des ressources humaines.</p>	<p>- <i>Nombre de projets de loi sur la propriété intellectuelle fournis aux pays en développement</i> : 39 projets de loi (sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les topographies de circuits intégrés, les droits d'auteur et droits connexes, les indications géographiques et la protection contre les actes de concurrence déloyale) préparés à la demande de 21 pays en développement.</p> <p>- <i>Nombre de commentaires sur la compatibilité de la législation existante ou en projet avec l'Accord sur les ADPIC et les autres normes internationales fournis aux pays en développement</i> : 48 pays en développement ont reçu, à leur demande, des commentaires sur la compatibilité de la législation existante ou de projets de législation avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC et d'autres normes internationales pertinentes. Des échanges de vues ont eu lieu avec les autorités et les organisations compétentes de 29 pays en développement concernant les conséquences de l'adoption des projets de loi et sur d'autres questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, dans le cadre de missions de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultations réalisées au siège de l'OMPI à Genève.</p> <p>- <i>Nombre de pays en coopération avec lesquels l'OMPI a mis en œuvre des plans d'action ciblés par pays</i>: 68 plans d'action ciblés par pays mis en œuvre, dont 8 achevés et 24 formulés et lancés, concernant le renforcement de la capacité opérationnelle des offices de propriété intellectuelle et des administrations de droit d'auteur dans 58 pays en développement. Dans le cadre de ces plans d'action ciblés par pays, 32 pays en développement ont reçu des équipements informatiques, et 77 visites individuelles ou stages de formation ont été organisés.</p> <p>- <i>Nombre de missions d'experts organisées par l'OMPI pour donner une assistance juridique ou technique en matière d'infrastructure administrative dans les pays en développement</i> : 137 missions de conseil sur des questions juridiques, techniques et administratives entreprises par des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI dans des pays en développement. 81 fonctionnaires de pays en développement ont été formés sur des questions spécifiques de propriété intellectuelle. Des spécialistes nationaux de 42 pays en développement ont été mobilisés par l'OMPI, qui a fait appel à 237 personnes, pour un total de 160 mois de travail spécialisé, comme conférenciers ou conseillers techniques dans des séminaires, des ateliers ou d'autres manifestations organisés par l'OMPI dans les quatre régions. Les sujets traités étaient notamment les questions législatives, l'organisation et la gestion des bureaux de propriété intellectuelle, la rationalisation et l'informatisation des procédures administratives pour l'octroi des titres de propriété intellectuelle, la classification, la recherche et l'examen, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, la promotion de l'innovation, les documents de brevet et l'utilisation des informations techniques tirée des documents de brevet, et la sanction des droits de propriété intellectuelle.</p>

<p>Amélioration de la collecte et de la diffusion des informations sur la législation de la propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nombre de textes législatifs publiés par l'OMPI</i> : Texte complet de plus de 1000 textes législatifs de propriété intellectuelle, notifiés à l'OMC en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC, publié sur le site Intranet de l'OMPI, correspondant à plus de 15 000 pages de texte. 81 et 68 textes législatifs de propriété intellectuelle publiés sur papier en anglais et en français, respectivement.</p> <p>- <i>Nombre de nouveaux textes législatifs intégrés dans la collection de l'OMPI</i> : 228 nouveaux textes législatifs intégrés dans la collection de l'OMPI.</p> <p>- <i>Nombre de demandes d'information extérieures traitées par l'OMPI</i> : 480 demandes d'information sur la législation en matière de propriété intellectuelle traitées.</p>
---	---

Sous-programme 06.2 – Développement et promotion des utilisations industrielles et sociales de la propriété intellectuelle

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Diffusion et utilisation accrue de l'information sur la propriété industrielle de la part des utilisateurs habituels et de nouveaux groupes cibles.</p>	<p>- <i>Nombre de réunions de sensibilisation et de réunions d'information organisées par l'OMPI dans les pays en développement et nombre de participants à ces réunions</i> : diffusion de l'information sur le système de propriété intellectuelle et promotion de son intérêt éventuel auprès d'un nombre accru de groupes cibles, dans le cadre de 54 réunions de sensibilisation et réunions d'information au niveau national, sous-régional et régional, organisées par l'OMPI, avec un total de 5325 participants issus du secteur public et du secteur privé. Efforts spécifiques pour viser, outre les publics traditionnels, les nouveaux groupes cibles suivants : fonctionnaires nationaux, décideurs, gestionnaires du développement, législateurs, personnel judiciaire, fonctionnaires de douanes et de police, juristes, professionnels du secteur de la recherche et du développement, association d'inventeurs, centres d'innovation technique, auteurs, artistes, interprètes et exécutants, fonctionnaires et membres de sociétés de gestion collective de droit d'auteur et de droits connexes.</p> <p>- <i>Nombre de recherches sur l'état de la technique</i>: 726 recherches sur l'état de la technique fournies par l'OMPI à des pays en développement ou à des institutions.</p> <p>- <i>Nombre de copies de documents de brevet</i> : 3634 copies de documents de brevet fournies par l'OMPI à la demande de pays en développement.</p> <p>- <i>Nombre de rapports du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) fournis</i> : 66 rapports ICSEI fournis.</p>

Sous-programme 06.3 – Renforcement de la coopération entre États membres et avec d'autres organisations	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure coordination de la coopération internationale pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle et les domaines connexes, progression de la participation aux systèmes internationaux de protection administrés par l'OMPI, rôle accru et plus concret joué par les ONG, OIG et autres organisations intéressées dans les programmes et activités de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Nombre de forums sous-régionaux et régionaux</i> : 17 forums sous-régionaux et régionaux organisés par l'OMPI à l'intention des décideurs, des législateurs, des directeurs d'office, etc.</p> <p>- <i>Soutien à l'aménagement d'institutions fourni à des organisations sous-régionales pour l'administration commune de la propriété intellectuelle</i> : 35 missions de conseil en aménagement d'institutions envoyées à des organisations régionales ou sous-régionales de propriété intellectuelle de pays en développement, notamment le Centre régional africain de technologie (CRAT), le Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). La coopération a été renforcée avec des membres de groupes régionaux et sous-régionaux, notamment les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), de la Coopération Bangladesh, Inde, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande (BIMSTEC), de la Ligue des États arabes (LEA), de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de la Communauté des pays andins et du MERCOSUR et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).</p> <p>- <i>Nombre de pays en développement nouvellement membres du PCT, de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid</i> : En 1998, 3 pays en développement sont devenus parties au PCT et 3 autres à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998: 18 901 000 de francs suisses</p>	

Programme principal 07 - Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	
Sous-programme 07.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, et renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.	- <i>Dépôt d'instruments d'adhésion ou de ratification relatifs aux traités administrés par l'OMPI, et coopération internationale renforcée</i> : Dix-sept (17) pays ont déposé 40 instruments d'adhésion ou de ratification relatifs aux traités suivants : Protocole de Madrid (5 pays); Arrangement de Nice (3); Convention de Rome (2); Arrangement de Locarno (4); PCT (2); Arrangement de Strasbourg (2); Convention phonogrammes (1); Arrangement de Vienne (2); Traité de Budapest (3); Traité de Nairobi (2); Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles (1); Traité sur le droit des marques (6); Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (4); et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (3). À titre de comparaison, il y a eu 16 adhésions à des traités administrés par l'OMPI en 1996 et 20 en 1997. Participation au groupe de travail et à deux sessions de l'Organisation eurasiennne des brevets (à Moscou et Bichkek), à une session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle et signature d'un nouveau Mémoire d'accord entre l'OMPI et le Secrétariat du Conseil de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI.
Amélioration de la conformité de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC.	- <i>Conseil fournis sur la compatibilité des législations avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC</i> : 7 lois ou projets de loi nationaux sur la propriété intellectuelle ont fait l'objet de missions de conseil dans 6 pays; 15 sessions de consultation des fonctionnaires nationaux et 22 missions à Genève, financées par l'OMPI, de fonctionnaires nationaux de 8 pays concernant la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC; 2 séminaires sur l'Accord sur les ADPIC ayant rassemblé un total de 163 participants originaires de 2 pays.
Progrès réalisés sur la voie de la modernisation et du renforcement des institutions pour l'administration et la sanction des droits de propriété intellectuelle.	- <i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation sur l'administration et la sanction des droits de propriété intellectuelle</i> : 198 fonctionnaires issus de 10 pays ont participé à 2 séminaires ou colloques régionaux sur l'administration et la sanction des droits de propriété intellectuelle; 50 fonctionnaires issus de 25 pays en transition ont participé à 2 séminaires et 3 ateliers sur le droit d'auteur et les droits connexes; 74 participants issus de 8 pays ont participé à un colloque régional sur l'infrastructure mondiale de l'information et la propriété intellectuelle; environ 100 participants issus de 16 pays ont participé à un colloque régional sur l'Internet, le commerce électronique et la propriété intellectuelle; environ 190 fonctionnaires ont participé à 2 séminaires nationaux sur la sanction des droits, les programmes informatiques et les bases de données.

Sous-programme 07.2 – Développement et promotion de la propriété intellectuelle	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Progrès dans la commercialisation des droits de propriété intellectuelle. Meilleure connaissance et utilisation du système de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale, développement économique, technique et social.	- <i>Personnel formé, dans le secteur public et le secteur privé, sur l'utilisation de la propriété intellectuelle du point de vue économique et social</i> : Environ 700 participants issus de 14 pays ont reçu une formation sur différents sujets (notamment la prise de licence et les autres mécanismes de transfert de techniques, l'utilisation de services modernes d'information sur les brevets et les nouvelles évolutions en matière de protection internationale du droit d'auteur et des droits connexes); applications pratiques de la propriété intellectuelle dans 5 cours de formation ou séminaires (4 au niveau national et 1 au niveau régional).
Montant total des dépenses en 1998 : 1 565 000 francs suisses	

Programme principal 08 – Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI

Sous-programme 08.1 – Services de formation, d'enseignement et de conseil fondés sur les techniques de l'information

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Promotion de la mise en place de réseaux d'institutions et de programmes d'enseignement à distance et appui au renforcement des capacités au niveau régional pour la formation et la sensibilisation du public.	- <i>Nombre et nature des activités préparatoires liées à la mise en place des infrastructures nécessaires pour les programmes d'enseignement à distance</i> : Collaboration avec l'Université d'Afrique du Sud (UNISA), le Queen Mary and Westfield College (Royaume-Uni) et l'Université Cornell (États-Unis), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office allemand des brevets et des marques et le Conseil britannique du droit d'auteur pour l'adaptation de matériel didactique existant en modules d'enseignement à distance. Aménagement d'un studio équipé pour l'enseignement à distance, avec services de visioconférence, de classes virtuelles, de conférences électroniques, et d'enseignement en ligne. Le premier cours d'enseignement à distance comportera 6 modules d'initiation sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, le droit d'auteur, les droits connexes et les systèmes internationaux d'enregistrement, sur une plate-forme Internet en multimédia, avec des mécanismes d'autoévaluation, des tests, une interaction enseignant-enseignant, et des sessions de suivi et de tutorat.
Élaboration de nouveaux programmes, de nouveaux cours et de nouveaux matériels d'enseignement.	- <i>Accords de partenariat, en cours d'élaboration, pour la réalisation et la mise en œuvre de nouvelles configurations des cours et de nouvelles méthodes et techniques, avec différents centres d'apprentissage</i> : Recommandations, avis, propositions de réalisation de cours et liste de documents de référence reçus de participants à la Conférence électronique OMPI/ATRIP sur les stratégies d'enseignement de la propriété intellectuelle dans l'enseignement supérieur (droit, gestion et ingénierie). En coopération avec l'OAPI et l'ARIPO, lancement d'un réseau d'universités locales et désignation de spécialistes chargés de la mise en œuvre de cours de formation et de matériel didactique spécifiques à la région. Mise au point d'un prototype d'un disque compact ROM à validation Web comportant des documents d'initiation à la propriété intellectuelle. Distribué 200 exemplaires lors de séminaires d'initiation sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur (en anglais, en français et en espagnol). Élaboré 5 exposés multimédias en appui aux conférences et aux séminaires sur des sujets généraux, à la demande de divisions organiques.

Sous-programme 08.2 – Cours de formation, bourses et stages interrégionaux

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Renforcement de la coopération avec des organismes tels que l'Office européen des brevets ou le Bureau Benelux des marques ainsi qu'avec certains organismes nationaux de propriété intellectuelle en matière de coordination et de planification de la formation.	- <i>Nombre et nature des activités de formation entreprises en coopération avec des institutions nationales et régionales</i> : Un total de 60 cours et séminaires interrégionaux auxquels ont assisté 484 participants bénéficiant d'une aide et 161 participants en visite d'étude ont eu lieu en coopération avec des offices nationaux de propriété intellectuelle à Alger, Berne/Vienne, Casablanca, Colombo, Dakar, Genève, Harare, Helsinki, Hull, La Havane, La Haye, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Mexico, Munich, Paris, Rio de Janeiro, Stockholm, Strasbourg, Vienne et Zurich.

<p>Nombre accru de bourses accordées en coopération avec des institutions nationales.</p>	<p>- <i>Nombre de bourses et de stages accordés dans toutes les régions</i> : En 1998, 22 bourses de longue durée (20 en 1997) ont été accordées dans les institutions suivantes : Université des Andes (Venezuela) (1); Université de Buenos Aires (Argentine) (1); Université d'Alicante, (Espagne) (2); Centre de droit Franklin Pierce (États-Unis) (3); Université George Washington (États-Unis) (3); CEIPI (France) (3); Université de Nantes (France) (1); Institut de droit international du Golfe (Émirats arabes unis) (5); Office japonais des brevets et Université de Tokyo (Japon) (2); Institut Max Planck, Allemagne (1). Pour l'ensemble des régions, 13 stages de six semaines au siège de l'OMPI.</p>
---	---

Sous-programme 08.3 – Rencontres pour conseillers en politique de propriété intellectuelle

<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Renforcement de la capacité des pays à analyser et à mettre en œuvre les nouvelles orientations politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement économique ainsi que les orientations politiques connexes.</p>	<p>- <i>Nombre de sessions générales de l'Académie entreprises, y compris les sessions spéciales à l'intention de groupes cibles spécifiques</i> : 3 sessions générales de l'Académie à Genève : en anglais avec 15 participants représentant 14 pays et l'OUA; en espagnol avec 14 participants représentant 14 pays; et en arabe avec 14 participants représentant 13 pays. Deux sessions spéciales : à l'intention des pays de la CEI sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, à Saint-Petersbourg, rassemblant 25 participants représentant 12 pays; et une session sur la sanction de droits de propriété intellectuelle à Washington (États-Unis), rassemblant 16 participants représentant 14 pays.</p>

Sous-programme 08.4 – Conférences d'orientation générale et d'acquisition des connaissances

<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Capacité accrue des pays d'utiliser le système de propriété intellectuelle pour promouvoir les entreprises innovatrices à forte intensité de connaissances et développer la compétitivité sur les marchés intérieurs et internationaux.</p>	<p>- <i>Activités préparatoires entreprises pour un débat stratégique sur la promotion de l'innovation dans les États membres</i> : Colloque international OMPI-IFIA sur les inventeurs et les techniques de l'information, Budapest (13 participants); séminaire régional sur l'appui aux inventeurs africains, Mahe (19); séminaire sur les services d'appui aux inventeurs, l'évaluation et la commercialisation des inventions et des résultats de recherche, Manille (14); Colloque international de l'OMPI sur les inventeurs et les techniques de l'information, Budapest, (88); et enfin Séminaire régional de l'OMPI sur les services d'appui aux inventeurs, l'évaluation et la commercialisation des inventions et des résultats de recherche, Manille (96). Un total de 37 médailles d'or et certificats de l'OMPI ont été attribués à des inventeurs issus de 22 pays, assortis de dotations pécuniaires. Deux études sur la mise en œuvre des centres d'innovation dans les pays en développement ont été préparées, et une analyse des ressources est en cours. Continué à renforcer la coopération avec les associations d'inventeurs, les ONG, l'IFIA et l'ATRIP. Entrepris la révision et mise à jour du Guide des associations d'inventeurs et du Répertoire OMPI des associations d'inventeurs, projet qui sera terminé en juin 1999.</p>

Montant total des dépenses en 1998 : 5 256 000 francs suisses

Programme principal 09 – Développement du droit de la propriété industrielle	
Sous-programme 09.1 - Droit des brevets	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure compréhension au sein des États membres de l'importance et des avantages de la simplification des formalités et de l'harmonisation des politiques et des procédures relatives au droit des brevets et consensus en faveur d'une action en ce sens.</p>	<p>- <i>Décisions prises par le Comité permanent du droit des brevets (SCP)</i> : Décision relative à la convocation d'une conférence diplomatique aux fins de l'adoption du Traité sur le droit des brevets en mai 2000.</p> <p>- <i>Nombre de consultations à l'OMPI, de missions consultatives et de réunions organisées par l'OMPI, dans le domaine général de l'harmonisation des politiques et de la simplification des procédures relatives au droit des brevets</i> : Lors de deux sessions du SCP, rendues plus commodes grâce à un forum électronique, consacrées à l'examen du projet de PLT et de règlement d'exécution et aux préparatifs d'une conférence diplomatique; lors de deux réunions du Comité du droit des brevets à l'OEB (Munich); lors d'une réunion du PNUE portant sur le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques; lors du colloque de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC, la biotechnologie, les techniques de l'information et le commerce électronique; au sein du Groupe de travail du Comité des échanges de l'OCDE; au sein de l'Association hongroise de la propriété industrielle; au sein du Groupe de travail conjoint douanes/entreprises de l'OMD sur la protection de la propriété intellectuelle; au cours de missions consultatives de l'OMPI à l'intention des administrations concernées, des conseils en brevets, des chercheurs et des inventeurs sur des projets de lois en matière de propriété intellectuelle, et à l'intention de l'Office eurasiatique des brevets, de l'UPU et de l'AIEA sur la gestion des droits de propriété intellectuelle; examen juridique des lois de propriété intellectuelle de 12 pays; dans le cadre d'études sur les inventions biotechnologiques, une banque de données des listages de séquences d'ADN, l'opportunité d'harmoniser les principes régissant la divulgation de l'information technique sur l'Internet et son incidence sur la brevetabilité, l'institution d'un système central d'enregistrement des modifications apportées aux brevets et aux demandes de brevet et sur un guide des associations d'inventeurs.</p>
Sous-programme 09.2 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure compréhension au sein des États membres de l'importance et des avantages de l'instauration de dispositions sur la protection des marques notoires et consensus en faveur d'une action en ce sens.</p>	<p>- <i>Décisions prises par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)</i> : Décision relative à la mise au point finale d'une proposition de résolution sur des dispositions sur la protection des marques notoires et accélération de ces travaux, afin de pouvoir présenter la proposition aux réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 1999.</p> <p>- <i>Nombre de consultations à l'OMPI, de missions consultatives et de réunions organisées par l'OMPI, dans le domaine général des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, et particulièrement dans le domaine de la protection des marques notoires</i> : Lors de la première session du SCT, particulièrement en ce qui concerne l'examen et la mise au point finale des dispositions sur la protection des marques notoires; dans le cadre de deux études réalisées pour le SCT, y compris la diffusion d'un questionnaire sur l'opportunité d'harmoniser les règles concernant l'utilisation des marques sur l'Internet et sur l'harmonisation des règles concernant les licences en matière de marques; au cours de trois missions effectuées par des fonctionnaires auprès de gouvernements, de quelque 10 réunions d'organisations</p>

	<p>intergouvernementales et d'ONG et réunions du Conseil des ADPIC, de quelque cinq réunions organisées, en partie ou entièrement, par l'OMPI, de trois réunions organisées par d'autres organisations, et au cours des préparatifs d'un colloque sur la protection internationale des indications géographiques en 1999.</p>
<p>Sous-programme 09.3 – Protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Meilleure compréhension pratique de l'opportunité et de la possibilité d'adapter les principes en vigueur en matière de protection des droits de propriété industrielle à la protection de ces droits dans le commerce électronique mondial.</p>	<p>- <i>Importance des préparatifs de la première réunion du Comité consultatif sur la protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial</i> : Il a été proposé de le rebaptiser "Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle". Réalisation d'études théoriques sur les sujets suivants : évolution du droit et jurisprudence Internet, protection de la propriété industrielle, applicabilité des lois de propriété industrielle en vigueur, compétence <i>ratione personae</i> et compétence extraterritoriale; et suivi des recherches en cours à l'OMC et dans d'autres organisations internationales dans le domaine général de la propriété industrielle.</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998 : 3 290 000 francs suisses</p>	

Programme principal 10 - Développement du droit d'auteur et des droits connexes	
Sous-programme 10.1 – Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Progression du nombre d'adhésions au WCT et au WPPT, afin qu'ils puissent entrer en vigueur au plus tard au cours de l'exercice biennal 2000-2001.	- <i>Dépôts d'instruments d'adhésion aux traités et mesures concrètes prises par les gouvernements pour mettre ces traités en œuvre dans la législation nationale</i> : Six pays ont adhéré au WCT et quatre au WPPT et les préparatifs liés à la mise en œuvre de ces traités sont en cours dans un certain nombre de pays; ce nombre est suffisant pour garantir l'entrée en vigueur du WCT et sera bientôt suffisant pour garantir celle du WPPT, une fois que la mise en œuvre sera assurée dans ces pays.
Meilleure sensibilisation aux traités et à leur mise en œuvre adéquate dans la législation nationale.	- <i>Nombre des consultations au cours de réunions, de journées d'étude et de missions tenues ou entreprises à cette fin</i> : Une réunion régionale à Shanghai et deux réunions sous-régionales à Kuala Lumpur et à Budapest; des missions consultatives au Brésil, en Chine, au Nigéria, à Singapour et au Soudan; des consultations à l'intention des gouvernements de la Chine et de la République administrative spéciale de Hong Kong et du Sénégal; des séminaires à Beyrouth, Budapest, Manille, Rio Grande do Sul, São Leopoldo, Singapour, Tokyo; des conférences à Alicante, Athènes, Berlin, Berne, Cambridge, Cannes, Helsinki, Istanbul, Manchester (États-Unis d'Amérique), Miami, Munich, New York, Paris, Prague.
Sous-programme 10.2 – Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Progrès accomplis en vue de l'adoption d'un protocole sur les interprétations et exécutions audiovisuelles si un tel protocole est considéré comme souhaitable.	- <i>Nombre de consultations à l'OMPI, de consultations régionales et de missions consultatives</i> : Au cours d'une session du Comité d'experts sur un protocole sur les interprétations et exécutions audiovisuelles; au cours de la première session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, où il a été décidé de débattre de la convocation éventuelle d'une conférence diplomatique à la deuxième session de ce comité, en mai 1999; lors de consultations régionales à Ouagadougou, New Delhi et Quito; lors du séminaire de l'AIR sur la préservation et l'utilisation créative des archives audiovisuelles (Montreux); au sein du Bureau exécutif de l'ALAI (Paris); au Congrès de la FIM (Berne); à la Conférence européenne de l'audiovisuel sur les défis et les opportunités de l'ère numérique (Birmingham); à la conférence de la Commission européenne sur la créativité et les droits de propriété intellectuelle.
Sous-programme 10.3 – Protection des bases de données	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Progression sur la voie de l'adoption, probablement au cours de l'exercice biennal 2000-2001, d'un traité sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données ou, tout au moins, de l'adoption de recommandations, de principes directeurs ou de formes similaires de conseils en vue de l'harmonisation des législations régionales et nationales sur cette question.	- <i>Nombre de consultations à l'OMPI et de missions consultatives organisées par l'OMPI, dans le domaine de l'établissement éventuel de normes internationales sur la protection des bases de données</i> : À sa première session, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes a demandé une étude sur les incidences économiques de la protection des bases de données pour les pays en développement, et plus particulièrement pour les pays les moins avancés, et a évoqué des solutions susceptibles d'être plus acceptables que celles qui avaient été envisagées auparavant; au cours d'une mission effectuée par des fonctionnaires au Forum sur l'évolution récente en matière de droit de l'information et de droit sur les bases de données (Université de Zurich).

Sous-programme 10.4 – Protection des droits des organismes de radiodiffusion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progression sur la voie de l'adoption, probablement au cours de l'exercice biennal 2000-2001, de recommandations, de principes directeurs ou d'autres formes similaires de conseils, en vue de l'harmonisation des législations régionales et nationales sur ces questions, ou de l'adoption d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés.</p>	<p>- <i>Nombre de consultations à l'OMPI dans le domaine de la protection des droits des organismes de radiodiffusion</i> : À la première session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, un certain nombre de questions pour lesquelles il est possible d'aboutir à un consensus au cours des travaux futurs ont été répertoriés et le comité a décidé de poursuivre les délibérations dans le cadre de consultations régionales et au cours des sessions ultérieures du comité.</p>
Sous-programme 10.5 – Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Amélioration des possibilités pour les États membres de l'OMPI et les groupes intéressés d'obtenir des informations récentes sur les questions soulevées par les techniques numériques, et notamment par les réseaux mondiaux, tels que l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p>- <i>Ampleur des informations et des analyses fournies dans le cadre des préparatifs d'éventuelles consultations sur la définition de normes dans le domaine de l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits connexes, notamment en ce qui concerne l'exercice et la gestion des droits dans le cadre de l'utilisation des réseaux</i> : Au cours de la première session du Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information, qui a centralisé les informations récentes concernant les nombreux systèmes de gestion élaborés et mis en œuvre par le secteur privé, ainsi que les problèmes sur lesquels il convient de se pencher, notamment en ce qui concerne la coordination de ces initiatives; lors d'une réunion d'un groupe de consultants sur les aspects de droit international privé de la protection d'œuvres et d'objets de droits connexes transmis par réseaux numériques mondiaux, qui a analysé les questions sur la base de deux études réalisées par des experts extérieurs; lors de missions consultatives en Colombie; au sein du Groupe de travail conjoint douanes/entreprises de l'OMD sur la protection de la propriété intellectuelle (Bruxelles); au sein de la Commission juridique et législative de la CISAC (Los Angeles); lors du deuxième séminaire international de la SGAE sur le droit d'auteur; lors du Séminaire sur la libéralisation du commerce électronique (conditions juridiques) (Prague); lors du Colloque sur le droit d'auteur, la radiodiffusion et les nouvelles techniques (Cancún); lors de la première réunion d'experts du droit du cyberspace (Monte Carlo); lors de la Réunion du groupe des spécialistes sur la protection des titulaires de droits dans le secteur des médias (Strasbourg); lors du Colloque sur l'exploitation du droit d'auteur sur les œuvres littéraires (Munich).</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998 : 2 630 000 francs suisses</p>	

Programme principal 11 – Questions mondiales de propriété intellectuelle²	
Sous-programme 11.1 – Droits de propriété intellectuelle pour de nouveaux bénéficiaires	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Recensement des besoins des détenteurs de connaissances et de cultures indigènes en matière de protection de la propriété intellectuelle, y compris les domaines où une évolution peut paraître souhaitable, et notamment détermination de la possibilité d'instituer un système régional de gestion collective des droits dans les Caraïbes.</p>	<p>- <i>Rapports de missions d'enquête ou de forums de discussion sur les besoins en matière de propriété intellectuelle et les attentes des nouveaux bénéficiaires</i> : Rapports de quatre missions d'enquête en Afrique orientale et australe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud et dans le Pacifique Sud, sur la protection des droits de propriété intellectuelle des détenteurs de connaissances, d'innovations et de cultures indigènes; conférences tenues à Amman, Genève, Miami, Port Moresby, et Rome; table ronde mondiale (sur la propriété intellectuelle et les peuples indigènes); et rapport sur le caractère juridique international des droits de propriété intellectuelle tel que débattu par un groupe de discussion public à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.</p> <p>- <i>Rapports de missions d'enquête</i> : Rapports sur la possibilité d'instituer un système régional de gestion collective dans les Caraïbes; rapports des missions d'enquête à Antigua, aux Bahamas, à la Barbade, à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines; réunions de planification tenues à Londres et à Lyon; missions techniques : IMRO à Dublin, PRS et MCPS à Londres et SUISA à Zurich.</p>
Sous-programme 11.2 – Diversité biologique et biotechnologie	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure compréhension pratique des questions relatives à la protection par brevet dans le domaine de la biotechnologie et aux aspects de la Convention sur la diversité biologique touchant à la propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Rapports de discussion ou de collecte de documentation de conférence pertinente sur le sujet</i> : Rapports de participation au groupe de travail sur la sécurité biologique, à Montréal; du groupe de travail technique de la FAO sur les ressources génétiques animales, à Rome; de la réunion sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques (organisée par le Parlement européen), à Bruxelles; de la Quatrième conférence des parties à la Convention sur la biodiversité (COP IV), à Bratislava; et de trois sessions du comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC, à Genève.</p>
Sous-programme 11.3 – Protection des expressions du folklore	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès dans le recensement des besoins, permettant de mieux cerner la nécessité de prévoir de nouvelles formes de protection des expressions du folklore.</p>	<p>- <i>Rapports de discussion ou collecte de documentation de conférence pertinente sur le sujet</i> : Rapports de trois missions d'experts au Caire, à Los Angeles et à Tunis sur un projet pilote relatif à l'utilisation du système de propriété intellectuelle existant en vue d'un usage durable et de la commercialisation du folklore; rapport de discussions et documentation de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, à Stockholm; rapport de discussions et documentation de conférence de la réunion sur l'accès multimédia au patrimoine culturel euro-méditerranéen, au Caire.</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998: 1 312 000 francs suisses</p>	

² À l'origine, ce programme comprenait un sous-programme 11.4 intitulé "Les droits de propriété intellectuelle au delà du contexte territorial". Les principaux objectifs, activités, résultats obtenus et résultats escomptés de ce sous-programme, en ce qui concerne le commerce électronique, ont été réunis sous la responsabilité de la Section du commerce électronique récemment créée au Bureau des affaires juridiques et structurelles (programme principal 03).

Programme principal 12 – Réseau mondial d’information et services d’information en matière de propriété intellectuelle	
Sous-programme 12.1 – Création et exploitation d’un réseau mondial d’information	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Avancée vers la mise en place d’un réseau mondial d’information de l’OMPI (WIPONET).</p>	<p>- <i>Création d’un inventaire technique relatif à l’infrastructure d’information des offices de propriété intellectuelle</i> : Environ 120 offices de propriété intellectuelle (de quelque 100 États membres de l’OMPI) ont répondu aux questionnaires de l’OMPI.</p> <p>- <i>Accord sur le contenu de la proposition relative au WIPONET et publication d’une demande de propositions (RFP)</i> : En collaboration avec les membres du SCIT, la demande de propositions a été achevée à la fin de 1998, en tenant compte des commentaires des États membres, de l’infrastructure d’information de ces États et en donnant une définition claire du WIPONET (environ 100 pages).</p> <p>- <i>Nombre de projets expérimentaux et nombre d’outils préparatoires pour la phase initiale de la création du WIPONET</i> : Des projets expérimentaux ont été mis en œuvre avec deux offices de propriété intellectuelle (ARIPO à Harare et OAPI à Yaoundé), fournissant le matériel nécessaire à la connexion au réseau. Le site Web sur les noms de domaine et les services de courrier électronique pour le WIPONET ont été créés.</p>
Sous-programme 12.2 – Fourniture de services d’information en matière de propriété intellectuelle	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Progrès accomplis dans l’adoption des normes de l’OMPI destinées à faciliter l’échange d’information en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nombre de normes de l’OMPI élaborées et adoptées</i> : L’élaboration d’une des plus importantes normes concernant la biotechnologie et la révision de quatre normes de l’OMPI ont été achevées. Quelque 20 normes de l’OMPI et trois études très importantes ont été publiées sur le site Web pour favoriser l’accès aux normes de l’OMPI. Pour la première fois, la traduction en russe des normes de l’OMPI a été mise à disposition (700 pages). Plus de 1200 pages mises à jour (au total) du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle, la principale source d’information pour les activités de normalisation de l’OMPI, ont été publiées en français, en anglais et en espagnol. La première publication périodique d’une version électronique du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle, le Manuel de l’OMPI sur disque compact ROM, a été publiée.</p>
<p>La fourniture d’information en matière de propriété intellectuelle sur le réseau mondial d’information de l’OMPI, notamment par l’intermédiaire des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle nouvellement créées, permettra d’accéder à des ressources précieuses, ce qui favorisera la protection et la sanction des droits de propriété intellectuelle ainsi que la diffusion de l’information technique.</p>	<p>- <i>Nombre de collections de données mises à disposition à la BNPI de l’OMPI sur le site Web de l’Organisation</i> : La mise au point et le lancement réussi d’un premier prototype de BNPI, la Gazette du PCT sous forme électronique, en avril 1998. Ce site Web hébergeant la base de données du PCT pouvant faire l’objet d’une recherche contenait plus de 100 000 demandes internationales selon le PCT (abrégé et dessins) à la fin de 1998, et a enregistré quelque 2 millions de demandes de recherche depuis son lancement. Un prototype de base de données sur les enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid (le “Madrid Express”) a été présenté au SCIT.</p>

<p>Utilisation accrue des systèmes internationaux de classement.</p>	<p>- <i>Nombre de projets de révision achevés</i> : Un total de 51 projets pour la révision de la CIB ont été menés à bien en 1998, contre 35 en 1997. La septième édition de la classification de Locarno a été publiée. Toutes les classifications internationales ont été publiées sur le site Web de l'OMPI. Un disque compact ROM (NIVILO:CLASS) contenant la dernière édition des classifications de Nice, Vienne et Locarno a été publié pour la première fois.</p>
<p>Sous-programme 12.3 – Création d'un Comité permanent des techniques de l'information</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Facilitation par le SCIT de la création et de l'exploitation du réseau mondial d'information de l'OMPI et de la fourniture des services d'information en matière de propriété intellectuelle sur ce réseau.</p>	<p>- <i>Nombre d'accords et de décisions importantes adoptées par les membres du SCIT</i> : Une session plénière et une session du groupe de travail se sont tenues. Les règles de procédures particulières et le programme de travail (quelque 40 tâches ou projets) du SCIT ont été adoptés.</p>
<p>Sous-programme 12.4 – Services liés au réseau interne, et Sous-programme 12.5 – Systèmes d'information internes</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Modernisation des systèmes d'information internes et des services liés au réseau, élaboration réussie et maintenance en cours des services d'information.</p>	<p>- <i>Productivité accrue des systèmes d'information internes et des services liés au réseau du Bureau international</i> : Quelque 300 ordinateurs individuels et imprimantes neufs ont été fournis. Le personnel de l'OMPI a reçu du matériel et des logiciels récents. Environ 400 utilisateurs sont passés à un poste de travail Windows NT 4.1 et à MS Office 97, et ils ont été formés. Performance accrue (accessibilité du serveur à plus de 99,5%) et 7 nouveaux serveurs de réseau installés. Un nouveau système d'information permettant le suivi des dépenses budgétaires (BETS) a été fourni.</p>
<p>Montant total des dépenses in 1998 : 7 741 000 francs suisses</p>	

Programme principal 13 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
Sous-programme 13.1 – Gestion et fonctionnement du système du PCT	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Productivité accrue des opérations du PCT au Bureau international.	- <i>Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales</i> – En 1997 et 1998, l'effectif du PCT, y compris les agents temporaires, a été en moyenne de 276 et 315 personnes, respectivement, soit une hausse de 14%. Les demandes internationales, en 1997 et 1998, ont atteint les chiffres de 54 422 et 67 007 respectivement, soit une hausse de 23%.
Traitement de manière satisfaisante sur le plan de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité des demandes internationales, des demandes d'examen préliminaire international, des demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur et publication des brochures du PCT.	- <i>Nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire reçues et traitées, et nombre de brochures publiées</i> : En 1997 et 1998, les demandes internationales ont atteint le chiffre de 54 422 et 67 007 respectivement, soit une hausse de 23%. Les demandes d'examen préliminaire se sont chiffrées à 40 382 et 48 193 respectivement, soit une hausse de 19%. Le nombre des brochures a été de 50 286 et 59 531 respectivement, soit une hausse de 18%. - <i>Traitement en temps voulu (publications et chapitre II compris) des demandes internationales</i> : Toutes les demandes reçues ont été traitées dans les délais et publiées à temps. Pour la première fois cependant, en raison de la forte augmentation de la charge de travail, il y a eu des retards exceptionnels d'une semaine ou plus dans le travail d'examen au cours de l'année 1998 (mais ces arriérés ont donné lieu à des efforts particuliers et ont été rapidement résorbés).
Fourniture de services de traduction adéquats et dans les délais pour les opérations du Bureau du PCT.	- <i>Nombre de mots traduits; satisfaction des 'clients'</i> : Mots traduits en 1997 et 1998 : 11 593 300 et 16 976 000 respectivement, soit une hausse de 46%. Les sections de traduction I et II ont fourni des services de traduction efficaces et adaptés, achevant l'année 1998 sans arriéré de travail dans les rapports d'examens préliminaires internationaux ou dans les abrégés nécessitant une traduction, et maintenant le haut degré de qualité préexistant, de sorte que les secteurs internes et externes dépendant des services de traduction demeurent entièrement satisfaits.
Sous-programme 13.2 – Automatisation du système du PCT	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Mise à disposition généralisée du logiciel PCT-EASY à la fin de l'année 1998.	- <i>Achèvement réussi de la phase d'essai, et achèvement de la mise au point du logiciel dans les sept langues de publication du PCT</i> : La phase d'essai s'est terminée avec succès (avec 167 dépôts EASY); achèvement de la mise au point du logiciel pour les langues à caractères latins à la fin de l'année 1998 (retard de trois semaines pour les trois langues à caractères non latins, en raison d'un problème de logiciel).
Établissement de liens électroniques entre les systèmes informatiques du PCT au Bureau international et ceux d'autres offices de propriété industrielle.	- <i>Nombre d'offices de propriété industrielle nationaux et régionaux avec lesquels le Bureau international échange des données par voie électronique</i> : Données électroniques échangées avec les offices nationaux et régionaux en 1997 et 1998 : 16 et 18 offices respectivement. - <i>Degré d'utilisation des moyens électroniques pour l'échange de données entre ces offices et le Bureau international</i> : Avec l'OEB, le volume de données échangées a augmenté. Par exemple, en ce qui concerne les données SGML seulement, 11 mégaoctets ont été reçus en 1997 et 29,5 en 1998, soit une hausse de 168%.

<p>Efficacité et utilisation accrues des systèmes internes fondés sur les techniques de l'information.</p>	<p>- <i>Nouveaux systèmes conçus et utilisés</i> : Numérisation des brochures du PCT, conversion de la gazette hebdomadaire du PCT sous forme électronique, préparation de l'appel d'offres pour le projet de reconnaissance optique des caractères, préparation et expédition de l'appel d'offres pour un intégrateur de systèmes dans le cadre du projet d'automatisation du PCT, et préparation de l'appel d'offres pour les services de gestion technique.</p> <p>- <i>Systèmes existants mis au point et améliorés</i> : Mise au point d'un mécanisme destiné à résoudre le problème lié au passage à l'an 2000, mises à jour de SPIDI, améliorations de CASPIA, mise au point d'un nouveau système pour l'impression de documents au titre de l'article 20.</p>
<p>Sous-programme 13.3 - Information juridique et développement du système du PCT; services de formation et de promotion</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Augmentation du nombre de demandes internationales, du nombre de déposants et du nombre d'États contractants du PCT.</p>	<p>- <i>Nombre de demandes internationales</i> : 67 007 (1997 : 54 422), soit une hausse de 23%.</p> <p>- <i>Nombre de déposants PCT</i> : 90 000 environ (1997 : 74 000), soit une hausse de 21%.</p> <p>- <i>Nombre de nouveaux États contractants du PCT</i> : 6 instruments d'adhésion déposés en 1998, contre 5 en 1997.</p>
<p>Amélioration du cadre juridique régissant l'obtention de la protection des inventions en vertu du PCT qui, notamment, facilite le dépôt électronique des demandes internationales.</p>	<p>- <i>Adoption des modifications nécessaires à apporter au Règlement d'exécution et aux Instructions administratives du PCT</i> : Mise en œuvre des modifications (de 49 règles) adoptées en octobre 1997, y compris assouplissement des exigences relatives à la langue de dépôt, accès aux dossiers, correction des revendications de priorité, et nouvelle norme relative au listage des séquences.</p> <p>- Importantes modifications apportées aux Instructions administratives, aux formulaires, aux directives et au Guide du déposant du PCT.</p> <p>- Textes modifiés publiés sur papier et sur l'Internet.</p> <p>- <i>Mise en œuvre du dépôt électronique</i> : Discuté par le groupe consultatif ad hoc (suite).</p>
<p>Référence plus systématique au PCT, dans les pays en développement, pour la constitution d'un cadre juridique et pour le traitement des demandes de brevet.</p>	<p>- <i>Nombre d'États contractants qui sont des pays en développement</i> : En 1998, 5 pays en développement ont adhéré au PCT, portant le nombre total des pays en développement membres à 46.</p> <p>- <i>Nombre de fonctionnaires d'offices de pays en développement ayant reçu une formation concernant le PCT</i> : En 1998, 36 fonctionnaires de 3 pays en développement ont été formés au PCT.</p> <p>- <i>Degré d'intégration du PCT dans les systèmes de brevet nationaux et régionaux des pays en développement</i> : En 1998, un projet de dispositions pour la mise en œuvre du PCT a été fourni à 5 pays en développement (cet élément de programme dépend des adhésions).</p>
<p>Montant total des dépenses en 1998 : 42 849 000 francs suisses</p>	

Programme principal 14 – Système de Madrid pour l’enregistrement international des marques	
Sous-programme 14.1 – Gestion et fonctionnement du système de Madrid	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
Réception, examen et enregistrement des demandes d’enregistrement international, inscription des renouvellements, modifications et refus, publication de la Gazette de manière rapide et fiable.	- <i>Enregistrements internationaux</i> : 20 020. <i>Renouvellements</i> : 5791. <i>Total des enregistrements et renouvellements</i> : 25 811. <i>Désignations postérieures</i> : 6181. <i>Autres modifications</i> : 39 547. <i>Refus et notifications consécutives à des refus</i> : 57 467. <i>Invalidations</i> : 1619. <i>Nombre total de transactions consignées au registre international</i> : 130 625. <i>Extraits du registre et renseignements connexes</i> : 11 056. <i>Numéros de la Gazette publiés (aussi sous forme de microfiche) plus recueil annuel de la Gazette sur disque compact ROM et supplément statistique annuel</i> : 25
Sous-programme 14.2 – Automatisation du système de Madrid	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
Remaniement du sous-système de traitement des documents en mode images MAPS (IMAPS) et du sous-système d’archivage sur disque optique (MINOS).	- <i>Appel d’offres</i> : Lancé en septembre 1998, une société a été choisie en décembre 1998.
Communications électroniques entre le Bureau international et les offices des États membres.	- <i>Communications électroniques</i> : Envoyées par le Bureau international à la Finlande, à la Norvège, à la Suède, à la Suisse, au Royaume-Uni et au Bureau Benelux des marques. L’office suisse a commencé à envoyer au Bureau international les demandes internationales et autres communications sous forme électronique. En 1997, des notifications électroniques ont été envoyées par le Bureau international à la Suède, à la Suisse, au Royaume-Uni et au Bureau Benelux des marques mais aucune communication sous cette forme n’a été reçue d’un office.
Nouveaux moyens de donner au grand public accès à l’information contenue dans le Registre international des marques.	- <i>Mise à jour quotidienne</i> : Des fichiers contenant les inscriptions consignées dans le registre international mais non encore publiées dans la Gazette ainsi que les demandes internationales et les désignations postérieures non encore traitées figurent sur l’Internet en format ASCII. Création de “Madrid Express” (Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle – BNPI).
Sous-programme 14.3 – Information juridique et développement du système de Madrid; services de formation et de promotion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
Accroissement du nombre des Parties contractantes au système de Madrid.	- <i>Accroissement du nombre des Parties contractantes</i> : 12 États sont devenus liés par le Protocole de Madrid. Trois d’entre eux sont devenus liés aussi par l’Arrangement de Madrid. En 1997, huit États étaient devenus liés par le Protocole de Madrid et un par l’Arrangement de Madrid.
Accroissement du nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements par rapport à 1997.	- <i>Enregistrements internationaux</i> : +5%. <i>Renouvellements</i> : +19%

Faire davantage et mieux connaître le système de Madrid par l'organisation ou la fréquentation de séminaires de formation et de réunions au siège de l'OMPI et à l'étranger.	- <i>Nombre de manifestations visant à promouvoir et à améliorer la connaissance du système de Madrid</i> : 48 manifestations organisées ou suivies par l'OMPI, contre 21 en 1997.
Publication de documents et matériel d'information et de formation.	- <i>Publications</i> : Brochure, deuxième édition du Guide, enregistrement vidéo et page consacrée au système de Madrid dans l'Internet.
Dépense totale en 1998 : 10 752 000 francs suisses	

Programme principal 15 – Système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels	
Sous-programme 15.1 – Gestion et fonctionnement du système de La Haye	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Réception, examen et enregistrement des demandes de dépôt international, inscription des renouvellements, des modifications et des refus, publication du "Bulletin" de manière rapide et fiable.	- <i>Dépôts internationaux</i> : 3970. <i>Renouvellements</i> : 2494. <i>Nombre total de dessins et modèles contenus dans les dépôts</i> : 18 965. <i>Modifications</i> : 2165. <i>Numéros du bulletin des dessins et modèles internationaux</i> : 12. <i>Extraits du registre et renseignements connexes</i> : 3033.
Sous-programme 15.2 – Automatisation du système de La Haye	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Introduction dans la plate-forme information (MAPS) des données contenues dans les dépôts internationaux.	- <i>Mise au point et mise en service de DMAPS.</i>
Élaboration d'un système de publication sur disque compact ROM des reproductions contenues dans les dépôts internationaux.	- <i>Mise au point de ce système (deux prototypes de disque compact ont été distribués)</i> : La première publication sur disque compact ROM sera faite en mars 1999. Le nouveau système permettra des économies considérables à partir de 1999.
Sous-programme 15.3 – Information juridique et développement du système de La Haye; services de formation et de promotion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye : préparation de la conférence diplomatique.	- <i>Tenue de la réunion préparatoire, diffusion de la proposition de base</i> : Pour la conférence diplomatique, six documents en plusieurs langues ont été publiés six mois avant la conférence.
Faire davantage et mieux connaître le système de La Haye par l'organisation ou la fréquentation de séminaires de formation, de voyages d'étude, de conférences et d'autres réunions au siège de l'OMPI ou à l'étranger.	- <i>Activités de formation</i> : En octobre 1998, 30 personnes issues du secteur privé, des milieux industriels et des offices nationaux ont participé à une réunion consultative des utilisateurs de l'Arrangement de La Haye qui portait sur la présentation des projets du Secrétariat concernant la publication des dessins et modèles internationaux sur disque compact ROM et les modifications y relatives à apporter au règlement et aux instructions administratives. En décembre 1998, un séminaire pilote, visant à attirer l'attention sur le besoin d'une protection internationale efficace des dessins et modèles et à mieux faire connaître le système de La Haye, a été organisé par le Secrétariat et a réuni plus d'une centaine de participants dont certains venaient de pays non parties à l'arrangement.
Publication de documents et matériel d'information et de formation.	- <i>Publication de documents</i> : Brochure, version révisée du Guide, création d'une page consacrée au système de La Haye sur l'Internet.
Dépense totale en 1998 : 2 173 000 francs suisses	

Programme principal 16 – Gestion des ressources humaines	
Sous-programme 16.1 – Recrutement du personnel	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
De nouveaux fonctionnaires, agents temporaires et consultants du plus haut degré de compétence, d'efficacité et d'intégrité ont été recrutés en 1998.	<p>- <i>Nombre d'agents recrutés dans les différentes catégories</i> : 77 avis de vacance d'emploi (37 dans la catégorie des administrateurs et 40 dans celle des services généraux) ont été publiés; le Secrétariat a traité 2128 dossiers de candidature à des postes d'administrateur mis au concours par voie d'annonces dans le monde entier et 1235 dossiers de la catégorie des services généraux; nommé 75 fonctionnaires, rédigé environ 1500 lettres-contrats d'engagement et avenants à des contrats, recruté et assuré les formalités administratives d'engagement de 40 consultants, 72 agents temporaires et 30 titulaires de contrats de louage de services; reçu et traité 3242 demandes d'emploi de caractère général.</p> <p>- <i>Prise de mesures de contrôle de qualité pour recruter des candidats correspondant aux caractéristiques des postes vacants</i> : Organisé 62 réunions du Comité consultatif des nominations; organisé des tests pour les candidats aux postes d'examineur et de correcteur d'épreuves; organisé et administré des tests, notamment plus de 552 tests de dactylographie, pour des candidats internes et externes à des postes de secrétariat; entretiens avec des candidats de la catégorie des services généraux et des consultants.</p>
Augmentation de la proportion de femmes au Secrétariat dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures.	- <i>Proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures</i> : De 1997 à 1998, la proportion générale est passée de 30,1 à 30,8% et la proportion au niveau des postes de direction, de 2,8 à 9,3%.
Sous-programme 16.2 – Mise en valeur des ressources humaines	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Meilleure connaissance dans le personnel du mandat, de la structure et des activités de l'OMPI grâce à la participation de tous les fonctionnaires nommés en 1998 à des cours d'initiation et d'orientation; développement des moyens de formation professionnelle.	- <i>Proportion du personnel ayant suivi des cours d'initiation ou d'orientation destinés aux fonctionnaires nouvellement recrutés en 1998</i> : Environ 90% des fonctionnaires nouvellement recrutés ont suivi des cours. Les 10% restants n'étaient pas disponibles dans l'immédiat (pour cause de travail urgent ou de mission) ou doivent suivre un cours en 1999. Une nouvelle salle de formation dans le bâtiment Procter & Gamble et un Centre d'autoformation pour le personnel sont en cours d'installation (ouverture prévue en 1999); à cette fin, du matériel et des fournitures ont été achetés.
Extension de l'emploi des techniques informatiques modernes par le personnel du Secrétariat.	- <i>Proportion du personnel de l'OMPI ayant suivi des cours d'informatique en 1998</i> : À peu près 50% du Secrétariat (environ 400 personnes) ont suivi des cours concernant les logiciels informatiques et autres techniques informatiques et leurs applications à l'OMPI, organisés par la Division de l'informatique. (Voir aussi le programme 12)
Apprentissage des langues officielles de l'Organisation.	- <i>Nombre de personnes ayant suivi des cours de langues officielles de l'Organisation</i> : Quelque 200 personnes se sont inscrites aux cours de langue. Des cours nouveaux d'allemand et de japonais, et d'expression orale et écrite en français et en anglais, ont débuté en septembre 1998; participation du personnel de l'OMPI aux cours de langue du BIT et de l'ONU; organisation de quatre jurys d'examen d'aptitudes linguistiques pour le personnel de la catégorie des administrateurs et celui des services généraux; inscription de fonctionnaires de l'OMPI aux examens d'aptitude linguistique du BIT et de l'ONU.

<p>Extension de l'application des principes et techniques de gestion moderne en vue de rationaliser les méthodes et processus de travail du Secrétariat.</p>	<p>- <i>Nombre de directeurs/responsables de programme ayant assisté à des cours de gestion en 1998</i> : Cours de formation élémentaire en gestion organisés avec des spécialistes extérieurs et suivis par une centaine de fonctionnaires qui sont des directeurs de programme ou des cadres ayant des fonctions de supervision; vaste enquête interne menée en 1998 pour définir les besoins de formation du personnel, suivie par la formulation d'un plan de formation; 12 séances de présentation vidéo sur différents sujets et méthodes de travail organisées en pause-formation ont été jugées extrêmement utiles.</p>
<p>Sous-programme 16.3 – Services administratifs et sociaux liés au personnel</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Amélioration des services médicaux et de santé, baisse des dépenses d'assurance maladie et amélioration des conditions de travail.</p>	<p>- <i>Relèvement de la productivité du personnel par la création d'un service médical et la maîtrise des conditions de travail</i> : Recrutement de personnel qualifié pour l'Unité médicale de l'OMPI et réaménagement de l'infirmerie dans le bâtiment principal de l'OMPI; nomination d'un médecin en juillet 1998; inspection de l'environnement et des conditions de travail; diminution consécutive de l'absentéisme; création d'un groupe de travail sur l'ouverture d'une crèche pour les enfants des fonctionnaires; aide aux fonctionnaires et à leurs proches confrontés à des problèmes familiaux ou de santé, sous forme de consultations et d'une aide pratique concernant les difficultés d'ordre sanitaire ou administratif; négociation fructueuse avec le courtier d'assurance maladie en vue de réduire le coût des soins médicaux pour l'Organisation dans son ensemble et pour le personnel : il en est résulté un gel des dépenses en 1999 qui s'est traduit par une économie nette de 360 000 francs suisses par an pour l'Organisation.</p>
<p>Couverture plus étendue des risques d'accident du travail et d'autres assurances pour l'ensemble du personnel.</p>	<p>- <i>Élargissement des prestations de l'assurance accident et autres assurances</i> : L'extension de la couverture d'assurance accident pour tout le personnel, qui porterait le maximum de 750 000 francs suisses à un million, et des propositions d'assurance contre d'autres risques tels que la perte de gain et l'assurance vie sont à l'étude au Comité interne de gestion des assurances créé pour administrer les différents régimes d'assurance.</p>
<p>Procédures et normes plus efficaces d'enregistrement, de contrôle et d'administration des prestations auxquelles le personnel a droit en vertu du Statut et règlement du personnel de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Mise en place de normes plus efficaces concernant les prestations et les congés</i> : Les prestations, horaires de travail et congés d'environ 684 fonctionnaires, 232 agents temporaires et 40 consultants ont été traités en 1998 (orientation et installation des nouveaux venus, calcul et autorisation des indemnités et autres prestations, contrôle et enregistrement des différents types de congé et horaires de travail, entretiens à la cessation de service; développement du système informatisé de gestion de l'horaire de travail variable. Par suite des difficultés techniques rencontrées par l'entreprise engagée par l'OMPI, la mise en place du système intégré de gestion des ressources humaines a été retardée; toutefois, les essais sur un module étaient achevés en décembre 1998. Le travail va se poursuivre en 1999, notamment en ce qui concerne "HR Access", système informatique de gestion stratégique des ressources humaines qui comprend un volet recrutement et un volet perfectionnement du personnel.</p>
<p>Amélioration des conditions d'emploi en vertu du Statut et règlement du personnel de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Modification du Statut et règlement du personnel</i> : Mise à exécution intégrale et rapide de toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les modifications du Statut et règlement du personnel; lancement de nouvelles politiques et procédures de gestion des ressources humaines : nouveau système de gestion de l'efficacité professionnelle, organisation des carrières fondée sur le mérite, directives concernant la promotion du personnel et le recrutement des consultants et des agents temporaires; amélioration des procédures de classement conformément aux normes-cadres de la CFPI et aux normes</p>

	locales en vigueur à Genève, élimination de l'arriéré dans le traitement des demandes de reclassement de postes, réactivation du Comité de classification des postes; participation active à des réunions et ateliers interinstitutions organisés par des instances du régime commun des Nations Unies (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, CCQA (PER), CFPI).
Amélioration des services d'information sur les questions de personnel à l'intention de tous les fonctionnaires.	- <i>Mise en place de mécanismes visant à faciliter l'accès à l'information concernant le personnel</i> : Création et tenue à jour de la page d'accueil de la division sur les sites Intranet et Internet de l'OMPI, notamment affichage des formulaires types et mise à jour permanente de l'information concernant le personnel; création de comités consultatifs internes concernant les assurances et les promotions/organisations des carrières.
Dépense totale en 1998 : 5 390 000 francs suisses	

Programme principal 17 – Services d'appui administratif	
Sous-programme 17.1 – Opérations financières	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Toutes les opérations financières ont été effectuées en temps voulu avec précision, intégrité et probité.	<p>- <i>Exécution précise de toutes les opérations financières</i> : Rapports satisfaisants des vérificateurs des comptes, approbation sans réserve de tous les comptes.</p> <p>- <i>Rapidité d'exécution de toutes les opérations financières</i> : Recouvrement en temps voulu des contributions des États membres, comptabilisation rapide des recettes provenant des contributions, taxes et émoluments et autres revenus; préparation en temps voulu des états de paie, chaque mois (pour près de 1200 fonctionnaires, agents temporaires, consultants, titulaires de contrats de louage de services, experts et conférenciers en décembre 1998); paiement des fournisseurs dans les délais; clôture des comptes mensuels (représentant 192 000 pièces comptables pour plus de 1000 comptes) dans un délai de deux semaines.</p>
Fourniture de rapports financiers satisfaisants aux États membres et aux chefs de programme.	<p>- <i>Établissement en temps voulu de rapports financiers à l'intention des États membres; répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye</i> : Nouveau format de rapport de gestion financière et de rapport de vérification des comptes, sous une forme facile à consulter, envoyé en juillet 1998; versement en mars 1998 de 22,7 millions de francs suisses aux États membres dans le cadre des arrangements de Madrid et de La Haye et versements mensuels opérés en temps voulu en faveur des États membres dans le cadre du Protocole de Madrid pour un total de 9,3 millions de francs suisses.</p> <p>- <i>Production en temps voulu d'informations financières à l'intention des chefs de programme</i> : Installation du système de suivi des dépenses (Budget Expenditure Tracking System (BETS)), qui donne aux chefs de programme des informations en ligne sur les dépenses, par programme principal et sous-programme.</p>
Efforts satisfaisants en vue de renforcer l'efficacité des opérations grâce à l'amélioration des systèmes d'information utilisés par la Division des finances.	<p>- <i>Mise en œuvre concluante de divers perfectionnements des systèmes d'information financière</i> : Amélioration du système informatique pour l'interface PCT-finances; rationalisation de la procédure de remboursement des frais de missions; comptabilité du PNUD sur un nouveau système informatisé.</p> <p>- <i>Amélioration en cours des systèmes d'information financière</i> : Nouveaux systèmes informatisés en cours d'expérimentation pour la paie et pour les noms de domaine; système informatique en cours d'élaboration pour les dessins et modèles industriels.</p>
Sous-programme 17.2 – Services des investissements et gestion des fonds	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Rentabilisation maximum des capitaux investis tout en préservant les ressources financières de l'OMPI.	- <i>Rendement obtenu sur les fonds investis</i> : Investissement de tous les fonds disponibles. Malgré des taux d'intérêt plus faibles que prévu au budget, produit des investissements égal à 10,8 millions de francs suisses en 1998 (objectif : 23 millions de francs suisses pour l'exercice biennal).

<p>Efforts importants pour renforcer la capacité d'investissement des fonds de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Comité consultatif des investissements et stratégie d'investissement</i> : Création du comité et mise au point de la stratégie en vue de sa présentation aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 1999.</p>
<p>Négociation de conditions privilégiées avec les banques en termes d'investissements, de taux de change et de services offerts au Secrétariat.</p>	<p>- <i>Conditions obtenues</i> : Frais bancaires réduits et taux de change préférentiels, représentant une économie de 365 000 francs suisses.</p>
<p>Sous-programme 17.3 – Service linguistique</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Maintien de la grande qualité du travail de traduction, de mise en forme et de révision de documents; remise de ceux-ci en temps voulu aux utilisateurs.</p>	<p>- <i>Satisfaction des délégués quant à la qualité des traductions</i> : Aucun signe de mécontentement des utilisateurs quant à la qualité des documents traduits.</p> <p>- <i>Établissement des traductions dans les délais</i> : Toutes les traductions ayant été établies dans les délais convenus, les groupes de travail, comités d'experts et assemblées ont reçu leurs documents en temps voulu.</p>
<p>Sous-programme 17.4a – Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Fourniture aux délégués et au Secrétariat de services efficaces de conférence et autres réunions, y compris les services d'interprétation.</p>	<p>- <i>Réaction positive des délégués et du Secrétariat</i> : Les services nécessaires ont été fournis à l'occasion de 51 réunions avec interprétation, pour lesquelles 490 interprètes ont été recrutés (contre 46 réunions et 366 interprètes en 1997), ainsi que 192 autres réunions officielles (186 en 1997) et 700 réunions internes (550 en 1997). Aucune plainte n'a été formulée par les utilisateurs.</p>
<p>Distribution dans les délais des documents de réunion et circulaires.</p>	<p>- <i>Distribution précise et en temps voulu des documents et circulaires</i> : 2791 documents dans les différentes langues et 730 circulaires ont été distribués (2730 et 712, respectivement, en 1997). 199 551 colis de documents (167 526 en 1997) ont été préparés en vue de l'expédition.</p>
<p>Frais globaux de télécommunications demeurés sensiblement au niveau de l'exercice biennal précédent, malgré une plus grande utilisation.</p>	<p>- <i>Utilisation économique des services de télécommunications</i> : Rabais plus important pour les appels à grande distance, représentant en 1998 une économie d'environ 220 000 francs suisses (le total des frais de communications téléphoniques par le standard de l'OMPI s'étant élevé à 878 000 francs suisses, contre 891 000 en 1997).</p>
<p>Gestion effective et efficace des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.</p>	<p>- <i>Rapidité et efficacité du système de gestion informatisée du courrier</i> : 52 000 éléments de courrier arrivant ont été enregistrés, soit une augmentation de 8% par rapport à 1997.</p> <p>- <i>Utilisation économique du service du courrier et autres services de livraison</i> : 438 000 kg de courrier ont été expédiés, pour un coût de 4 150 000 francs suisses, soit une augmentation de 54% en poids mais de 25% seulement en coût par rapport à 1997.</p>

Sous-programme 17.4b – Service de la production des publications	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Impression de grande qualité et dans les délais de tous les documents et publications destinés aux réunions ou à d'autres fins.	- <i>Qualité et rapidité de production des documents et publications</i> : Haute qualité d'impression des documents et publications, tous produits en temps voulu. La charge de travail de 104 573 000 pages imprimées a représenté une augmentation de 7% par rapport à 1997. 55 056 brochures du PCT ont été imprimées ainsi que 10 400 versions corrigées, chaque brochure étant tirée à 38 exemplaires. Aucune plainte n'a été formulée par les utilisateurs.
Économies importantes sur les frais d'impression grâce à une utilisation plus efficace des ressources.	- <i>Gains de productivité et économies</i> : Suppression de huit postes du personnel grâce à l'utilisation des techniques les plus récentes; négociation d'une réduction de 2,12 millions de francs suisses pour les locations de machines.
Amélioration sensible de l'imputation des frais d'impression aux éléments de programme.	- <i>Mise au point d'un système d'imputation des frais d'impression</i> : Les frais d'impression ont été chiffrés par unité administrative et communiqués aux chefs de programme pour une meilleure évaluation du rapport coût-efficacité.
Sous-programme 17.4c – Service des achats et des contrats	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Livraison des matériels, équipements et services de la meilleure qualité possible, au meilleur prix et dans les meilleurs délais.	- <i>Qualité et coût des achats, respect des délais</i> : Pour assurer la plus grande transparence et la plus grande responsabilité comptable, restructuration de la Section des achats et des contrats, ce qui a permis un important gain de productivité; 58 contrats ont été attribués et 55 demandes de soumission émises.
Montant total des dépenses en 1998 : 23 815 000 francs suisses	

Programme principal 18 – Locaux	
Sous-programme 18.1 – Mise à disposition de locaux	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Mise à disposition rapide et selon un bon rapport coût-efficacité de bureaux, de places de stationnement, de locaux à usage d'entrepôts et de salles de réunion.	- <i>Taux d'occupation et nombre de places en réserve, réinstallation des membres du personnel, nombre et proximité des locaux loués</i> : À la fin de 1998, sur une capacité effective de 989 places de travail, 959 étaient occupées et 30 en réserve (taux d'occupation de 97%). Le nombre de locations, qui était de 4 en 1997, est passé à 8, pour une surface d'environ 10 000 m ² à la fin de 1998, contre 2800 m ² environ en 1997.
Sous-programme 18.2 – Entretien et amélioration des locaux	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Gestion efficace et amélioration de l'état des locaux, des installations et des équipements existants.	- <i>Nombre de projets achevés</i> : Une vingtaine de projets ont été menés à bien, y compris le centre d'information, une nouvelle salle de conférence (1.27), un nouveau système de sécurité pour le parking, la modernisation des ascenseurs, la ventilation, la création de l'unité médicale et l'installation d'un système de sécurité dans les locaux de Meyrin où sont entreposés les dossiers du PCT.
Montant total des dépenses en 1998 : 12 457 000 francs suisses.	